PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2. OAP TRANSVERSALES

4.2.3. OAP VAL DE LOIRE *

* ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION VAL DE LOIRE

Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole

APPROUVÉ

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2021

POUR LE PRÉSIDENT,
LE VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ,

ROCH BRANCOUR

TRANSMIS AU PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
LE 16 SEPTEMBRE 2021

angers loire métropole
communauté urbaine

4.2.3. OAP Val de Loire

INTRODUCTION

ORIENTATION N°1- RÉVÉLER LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS

1 - CONFORTER UNE ARMATURE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE 11

1.1 - Respecter les grands équilibres paysagers et environnementaux 11
1.2 - Conforter les activités agricoles qui façonnent le paysage 12
1.3 - Maintenir et ré-ouvrir le fond de la vallée 14
1.4 - Maintenir les coupures vertes dans le cœur du site 15

2 - AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES 19

2.1 - Maintenir les points de vue sur le grand paysage 19
2.2 - Valoriser les itinéraires de découverte 19

ORIENTATION N°2- QUALIFIER LES ESPACES URBAINS

1 - PRENDRE EN COMPTE LES COMPOSITIONS URBAINES LIGÉRIENNES 23

1.1 - Habitat issu du relief 23
1.2 - Habitat issu de l'aménagement de la vallée 24
1.3 - Les fronts de Loire 25

2 - MAÎTRISER ET ORGANISER LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT 31

2.1 - Secteurs de projet faisant l'objet d'une OAP locale 31
2.2 - Secteurs ne faisant pas l'objet d'une OAP Locale et qui nécessitent une prise en compte des caractéristiques du Val de Loire 35

ORIENTATION N°3 - QUALIFIER LES ENTRÉES ET LES AXES DE VUE DU SITE

1 - LES AXES D'ENTRÉE DANS LE SITE 39

1.1 - RD 102E (Axe Bouchemaine / Beaucouzé) 39
1.2 - RD 411 (Axe Angers / Bouchemaine) 40
1.3 - RD 312 (Axe Angers / Sainte-Gemmes-sur-Loire) 40
1.4 - RD 55 (Axe Mazé / Saint-Mathurin-sur-Loire) 41
1.5 - RD 113 (Axe Brain-sur-l'Authion / La Bohalle) 42
1.6 - RD 118 (Axe Corné / Saint-Mathurin-sur-Loire) 43

2 - LES AXES DE FRANCHISSEMENT DU SITE 45

2.1 - Axe RD 160 / Rue David D'Angers (Axe Mûrs-Erigné / Angers) 45
2.2 - A 87 / RD 260 (Axe Cholet / Angers) 46
2.3 - RD 952 (Axe Saumur / Angers) 46

3 - LES AXES DE TRAVERSÉE DU SITE 47

3.1 - Axe RD 111 (Axe Bouchemaine / Savennières) 47
3.2 - Axe RD 112 (Axe Les Ponts-de-Cé / Sainte-Gemmes-sur-Loire) 48
3.3 - Axe RD 751 (Corniche Angevine : Axe Mûrs-Erigné / Rochefort-sur-Loire) 49
3.4 - Les levées 49

INTRODUCTION

Le Val de Loire est inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2000 au titre de son paysage culturel vivant.
Angers Loire Métropole, les communes de Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Mûrs–Erigné, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine, Savennières, Béhuard, et les communes déléguées de Loire-Authion: La Daguenière, La Bohalle, Saint-Mathurin-sur-Loire, et Brain-sur-Authion, ont approuvé, en juin 2012, les orientations du Plan de gestion du Val de Loire et leur prise en compte dans les documents de planification.

Ainsi, dans le cadre de son PLUi, Angers Loire Métropole a choisi d'élaborer une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée au Val de Loire afin de préciser les intentions de projets.

L'objet de cette OAP est de rappeler, à l'échelle intercommunale, les enjeux de l'inscription UNESCO pour les communes concernées, et de définir de grandes orientations-cadres permettant de préserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du site et avec lesquelles les futurs projets doivent être compatibles.
Le périmètre de cette OAP correspond au périmètre coeur du site UNESCO.

Dans l'attente d'une évolution des textes en la matière et afin de mieux articuler les documents d'urbanisme et le plan de gestion UNESCO, l'OAP Val de Loire est un outil de projet visant à rendre cohérent les aménagements prévus dans ce site exceptionnel, tout en préservant son environnement.

Plusieurs dispositifs de protection des richesses environnementales (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, etc.), patrimoniales (Monuments historiques, SPR (Site Patrimonial Remarquable, etc.) ou paysagères (site inscrit, site classé etc.) sont recensés sur le territoire du Val de Loire de l'Agglomération. Ces périmètres de protection se concentrent et se superposent sur les vallées (Loire et Maine). Cette logique a tendance à dissocier les espaces les uns des autres selon des critères à dominante environnementale, patrimoniale ou paysagère. En cela l'inscription du site dans sa globalité (toutes les composantes) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 permet une reconnaissance cohérente visant à valoriser des caractères et des valeurs au-delà des périmètres de protections définis, sans toutefois lui donner de caractère prescriptif.

L'État Initial de l'Environnement du PLUi rappelle :

- les enjeux de l'inscription du bien UNESCO du Val de Loire en précisant les trois critères justifiant de cette inscription,
- la caractérisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire de l'agglomération.

Garantir une prise en compte de la Valeur Universelle Exceptionnelle du territoire entraine les niveaux d'intervention suivants :

- Protéger les éléments structurants du paysage qui font le caractère unique du lieu ;
- Révéler le sens de ce lieu par des actions d'entretien et de valorisation ;
- Adapter les nouveaux usages au caractère du lieu ;
- Anticiper sur les usages futurs en s'appuyant sur la connaissance des usages passés et leurs héritages.

Dans le cadre de l'OAP, la mise en œuvre de cette stratégie se décline en 3 orientations :

- Révéler les grands équilibres paysagers
- Qualifier les espaces urbains
- Qualifier les entrées et les axes de vues du site

Cette OAP s'appuie sur des éléments de l'étude paysagère réalisée par le CAUE49 en 2012 sur les communes de Bouchemaine, Savennières et Béhuard et sur le recensement réalisé par les services de l'inventaire du Département du Maine et Loire et de la Région des Pays de la Loire sur les secteurs de La Daguenière, La Bohalle et Saint-Mathurin-sur-Loire initié par ALM en 2018.

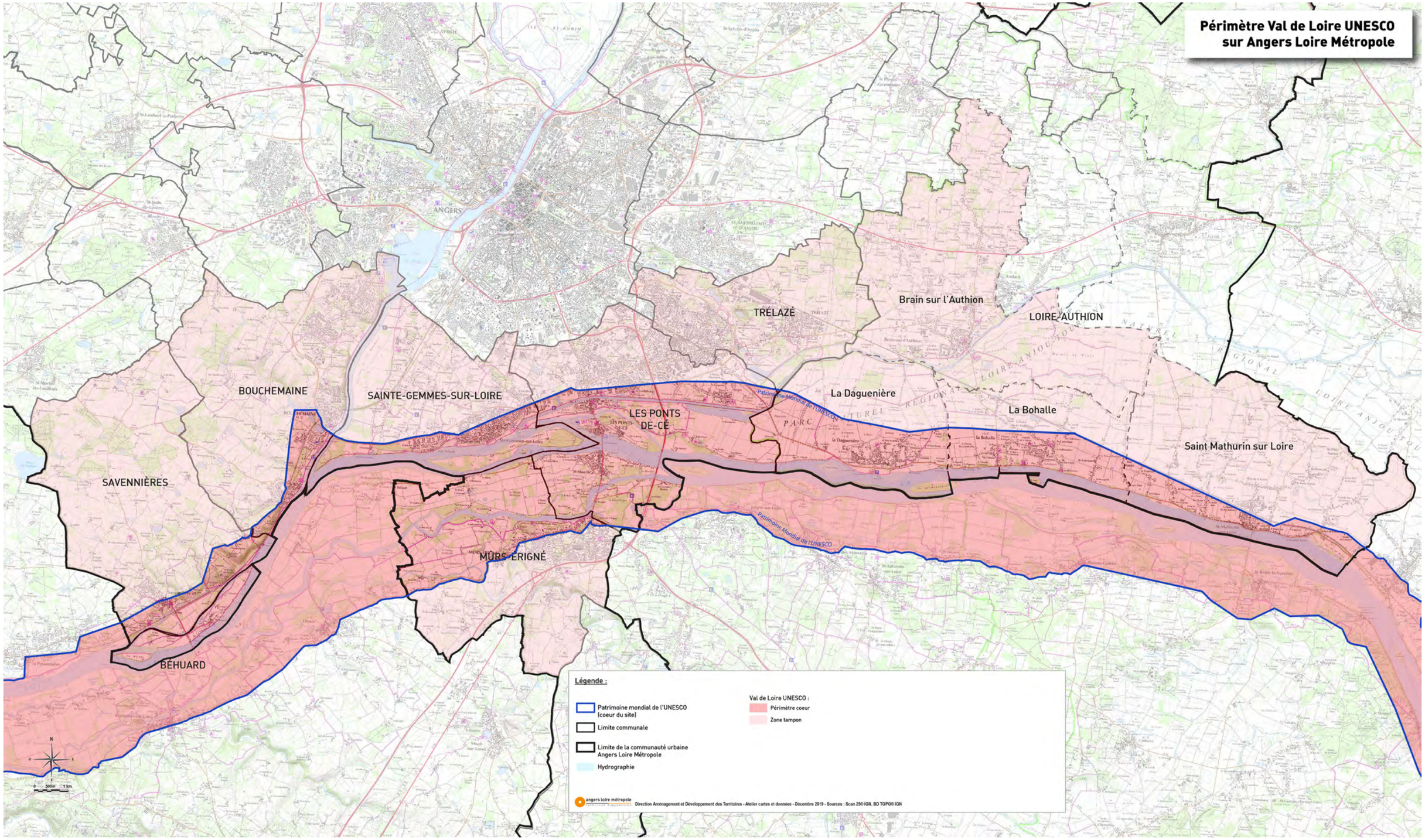
Périmètre Val de Loire UNESCO
sur Angers Loire Métropole
ANGERS
TRÉLAZÉ
Brain sur l'Authion
LOIRE-AUTHION
BOUCHEMAINE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
LES PONTS DE-CÉ
La Daguenière
La Bohalle
Saint Mathurin sur Loire
SAVENNIÈRES
MÛRS-ÉRIGNÉ
BÉHUARD
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Val de Loire UNESCO :
Périmètre coeur
Zone tampon
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

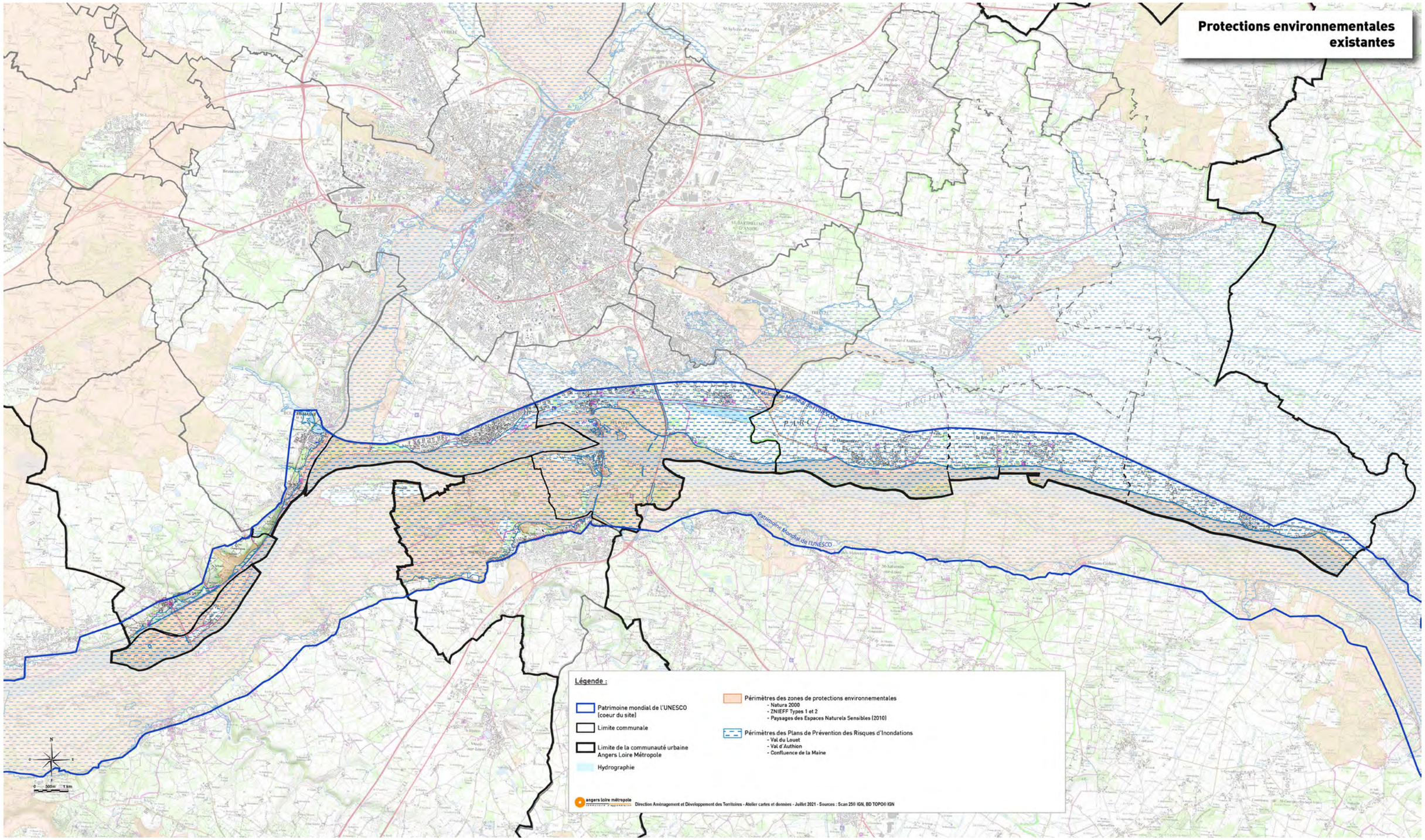
Protections environnementales existantes
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Périmètres des zones de protections environnementales
- Natura 2000
- ZNIEFF Types 1 et 2
- Paysages des Espaces Naturels Sensibles (2010)
Périmètres des Plans de Prévention des Risques d'Inondations
- Val du Louet
- Val d'Authion
- Confluence de la Maine
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Juillet 2021 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

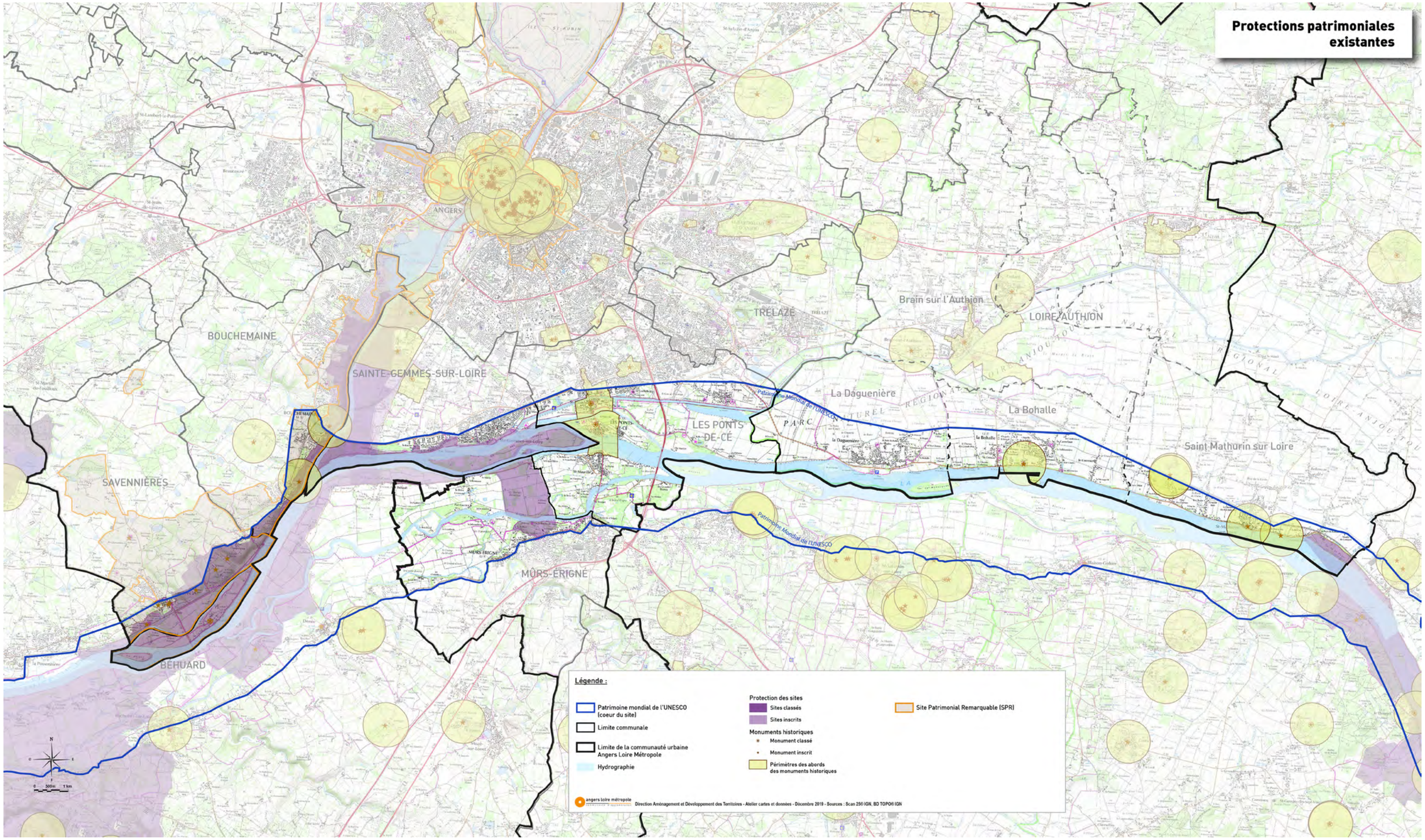
Protections patrimoniales existantes
ANGERS
BOUCHEMAINE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
SAVENNIÈRES
BEHUARD
TRÉLAZÉ
LES PONTS-DE-CÉ
MÛRS-ÉRIGNÉ
Brain sur l'Authion
LOIRE AUTHION
La Daguenière
La Bohalle
Saint Mathurin sur Loire
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Protection des sites
Sites classés
Sites inscrits
Monuments historiques
Monument classé
Monument inscrit
Périmètres des abords des monuments historiques
Site Patrimonial Remarquable (SPR)
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

1 RÉVÉLER LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS

1. CONFORTER UNE ARMATURE PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALE

1.1 RESPECTER LES GRANDS ÉQUILIBRES PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse des unités paysagères à l'échelle du territoire met en évidence de grandes continuités de paysages s'établissant entre la Loire et l'arrière pays ligérien.

La constitution de l'armature paysagère est fondée sur l'identification d'éléments paysagers des espaces non-bâtis : les reliefs, l'eau, des grands ensembles de végétation ainsi que le site exceptionnel des Ardoisières, qui marquent profondément l'identité de notre territoire. Cette armature paysagère est le socle structurant de l'organisation des villes et des villages ligériens.

La Trame Verte et Bleue du territoire de l'agglomération s'inscrit dans cette armature paysagère, avec pour objectif la préservation du réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques.
L'identification de cette Trame Verte et Bleue reconnait un paysage de grande qualité et une biodiversité remarquable (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) au sein de la zone de confluence hydraulique située à la croisée d'importantes voies de migration pour les oiseaux et pour les poissons.

>> ORIENTATIONS

1 - Préserver les continuités écologiques.
2 - Préserver les limites paysagères naturelles et urbaines.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

1 - L'inscription sur le plan de zonage de la Trame Verte et Bleue permettra de préserver les continuités écologiques (cf. dispositions générales du règlement). Les constructions, installations et aménagements ne sont autorisés qu'à la condition de ne pas remettre en cause la fonctionnalité de la continuité écologique concernée.

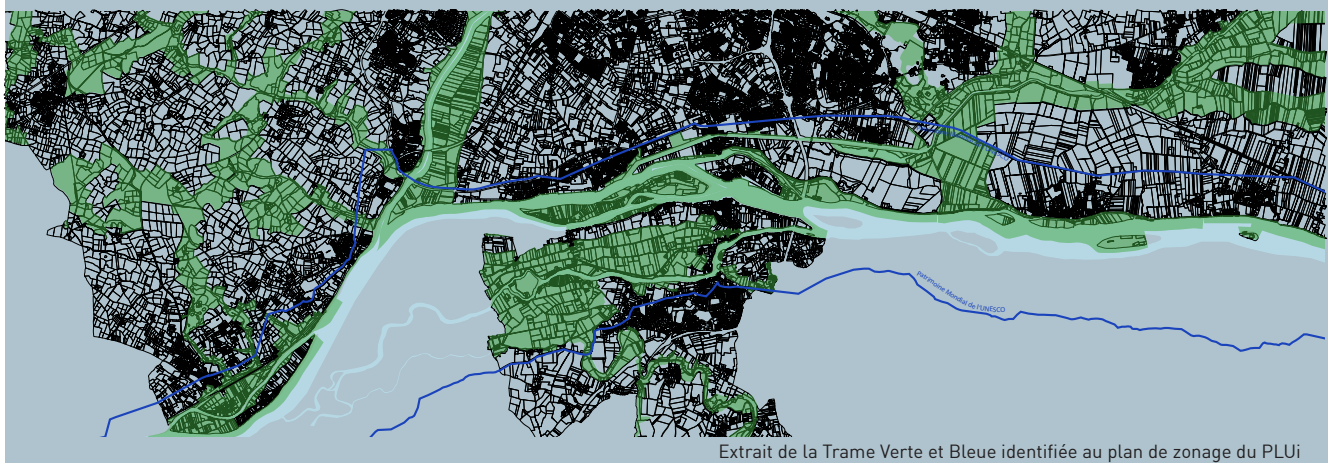

Extrait de la Trame Verte et Bleue identifiée au plan de zonage du PLUi

1.2 CONFORTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES QUI FAÇONNENT LE PAYSAGE

Les figurés de légende ci-après renvoient à la carte « Révéler les grands équilibres paysagers / Armature paysagère et environnementale »

Conforter l'armature paysagère d'un territoire habité par l'homme consiste, entre autre, à conforter les activités agricoles qui l'ont façonné. Ces activités agricoles sont indissociables de la qualité des sols et des sous sols exploités et valorisés depuis des centaines d'années et à l'origine de l'économie de la vallée.
La dominante agraire de la vallée et des coteaux est l'héritage d'un aménagement de ce paysage (drainage, levées, protections contre les crues) conduit par des communautés religieuses et paysannes et consolidé par la cour d'Anjou avec la construction de levées au cours du Moyen Age et au fil du temps.

L'ambition de freiner la consommation des terres agricoles sur notre territoire est un des engagements forts de ce PLUi. Ce « changement de regard » doit passer par la préservation et la valorisation des espaces en maintenant une diversité de cultures. Sur ce territoire plusieurs filières sont présentes : la viticulture, l'horticulture/le maraîchage, la culture de semences et la polyculture-élevage. Ces espaces agricoles doivent également pouvoir évoluer au gré des progrès techniques et organisationnels de la profession.

La viticulture

Sur les coteaux de la Loire et de l'Aubance, les vignobles structurent et rythment le paysage. Ce paysage ouvert offre des vues lointaines où les linéaires de vignes soulignent le relief du territoire : coteaux ou plateaux vallonnés.

Ces vignobles tendent à se maintenir voire même à se développer pour certains. En effet, depuis 2005 la superficie des espaces viticoles a légèrement progressé. Elle est passé de 337 ha à 346 ha en 2011 (cf. EIE chapitre 5.2 l'évolution des espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des dernières années).

L'ensemble des productions viticoles fait l'objet d'une inscription en aire d'Appellation d'Origine Contrôlée, garantissant une qualité de production.
Ce motif paysager est composé d'éléments identitaires du Val de Loire (vignes, murets, maisons de vignes, bâtis traditionnels) et leur préservation est garante de l'intégrité des paysages.

L'horticulture / le maraîchage /les semences

Les productions horticoles (maraîchage et ornement) de la plaine de Sainte-Gemmes-sur-Loire, des Ponts-de-Cé et du Val d'Authion, en rive droite du fleuve, complètent la grande variété de production. Ces filières spécialisées développent un motif paysager singulier regroupant un ensemble de bâtis traditionnels, du végétal de grand développement (notamment des conifères) et des bâtiments logistiques divers souvent associés à des constructions légères ou dures (serres).

Ces ensembles de bâtis sont inscrits dans un paysage de parcelles cultivées. Les bâtiments logistiques et les serres sont nécessaires à une exploitation contemporaine et construisent un paysage industriel agricole dont l'impact paysager est parfois atténué par des murets et des haies vives.

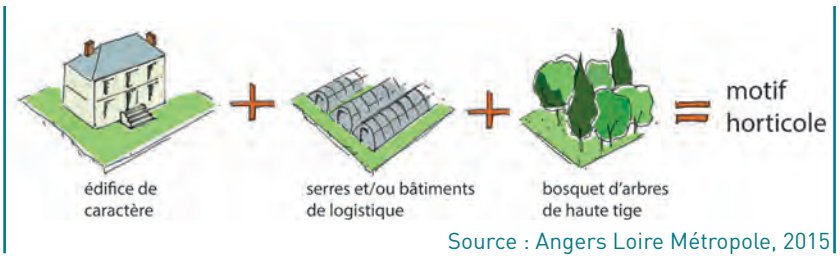

Source : Angers Loire Métropole, 2015

D'autres filières spécialisées tels que les semences se développent en majeure partie sur la commune de Loire-Authion, et en particulier au regard de la production de maïs-semences qui couvre d'importantes surfaces (variable selon les années) en vallée de l'Authion.

Des plateaux plus «ordinaires»

Au Nord du territoire du site de la vallée, notamment sur les plateaux du Segréen et de Verrières, les paysages de grandes cultures et de pâtures sont structurés par le bocage, les forêts et les bois. Leur répartition forme une mosaïque qui participe de l'animation et de la dynamique des paysages.

>> ORIENTATIONS

1 - Conforter les activités agricoles en particulier la production horticole, maraîchère, viticole et de semences garante de l'intégrité des paysages significatifs du Val de Loire.

2 - Prendre en compte et préserver les éléments de petit patrimoine identitaire de ces espaces tels que : maisons de vignes, murs de schiste de grand linéaire qui participent à la qualité de ces paysages.

3 - Prendre en compte et préserver les composantes végétales (haies bocagères, boisements) afin d'accompagner le maintien de l'activité agricole et forestière des plateaux.

4 - Veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments viticoles dans le paysage de coteaux (implantations, hauteurs, matériaux, etc.).

5 - Intégrer les bâtiments logistiques et les serres de façon harmonieuse dans le paysage de la plaine horticole (exemple : intégrer les bâtis en fonction des vues par des plantations de haies vives etc.).

6 - Elaborer un cahier de recommandations pour l'intégration des activités agricoles (serres, bâtiments logistiques, hangars, parkings, mutualisation de plates-formes de déchets etc.) et des nouvelles constructions.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

1 - L'agriculture est confortée dans le PLUi par un zonage agricole A et des indices spécifiques « h » pour la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire et les Ponts-de-Cé et « v » pour les coteaux de Savennières aux enjeux agricoles et paysagers. D'autre part une Zone d' Aménagement Protégée (ZAP) a été créée par arrêté préfectoral le 8 novembre 2018 afin de conserver les spécificités agricoles du triangle horticole et maraîcher de Sainte-Gemmes-sur-Loire

2 - Les composantes végétales (haies bocagères, boisements) sont identifiées sur le plan de zonage du PLUi et des dispositions réglementaires y sont associées dans le règlement (soit au titre de l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme ou au titre de l'article L151-23 du code de l'Urbanisme).
Ainsi des linéaires de haies d'arbres têtards, frênes et chênes principalement, végétal emblématique du Val de Loire sont protégés dans le PLUi.

3 - Des éléments de patrimoine vernaculaire (maison de vignes) sont identifiés dans le SPR ligérien notamment sur la commune de Savennières.

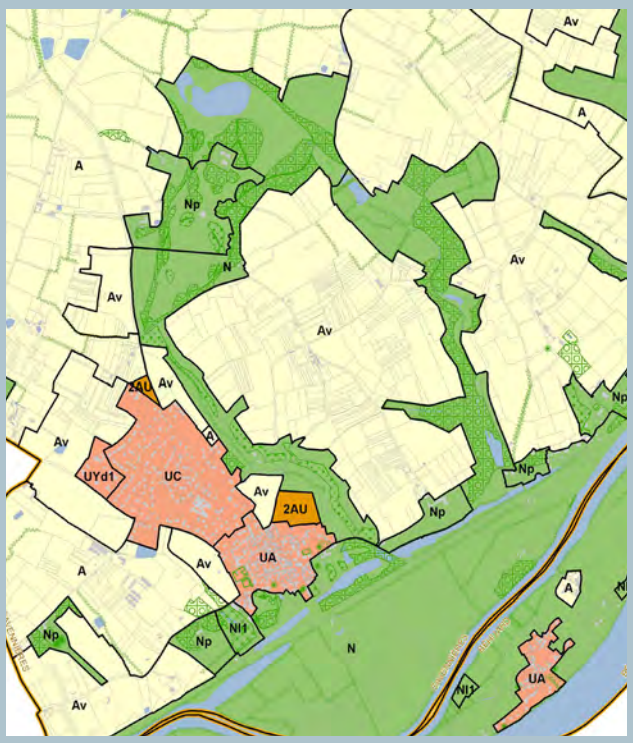

Extrait du plan de zonage de Savennières indiquant un secteur Agricole à dominante viticole sur les coteaux (Av)

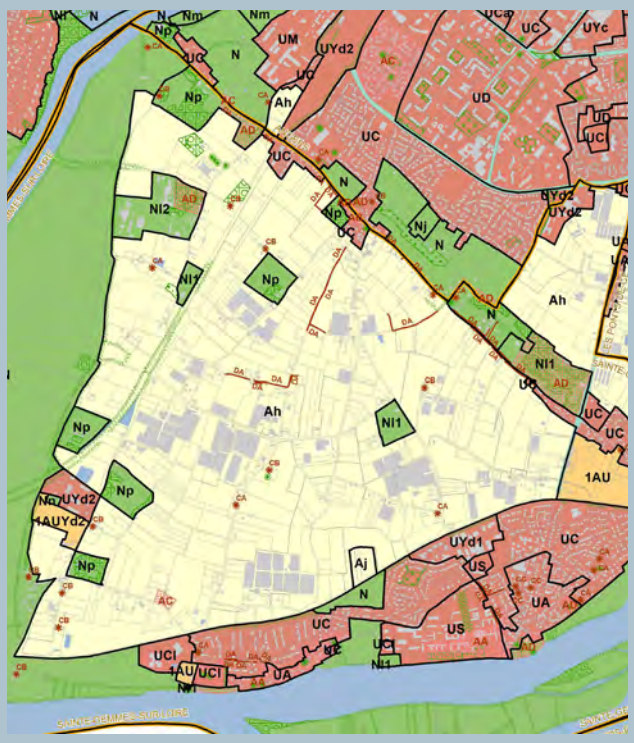

Extrait du plan de zonage de Sainte-Gemmes-sur-Loire indiquant un secteur Agricole à dominante horticole dans la plaine (Ah)

1.3 MAINTENIR ET RÉ-OUVRIR LE FOND DE LA VALLÉE

Les cultures intensives
Les terres de la plaine alluviale forment un paysage bocager de prairies traditionnellement entretenues par un élevage sur des prés autrefois clos de haies d'arbres émondés et aujourd'hui concurrencées par les monocultures de maïs.

Les peupleraies
Autrefois plantés en ligne le long des cours d'eau, les peupliers sont aujourd'hui préférés en «massifs», occupant de vastes surfaces au sol.

Après un pic de développement en 2005 avec 1 188 ha, la surface consacrée à cette culture tend à baisser avec 934 ha recensés en 2011 (cf. EIE chapitre 5.2 : évolution des espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des dernières années).

Les peupleraies bien que bénéfiques pour la production du bois, de par leurs exploitations industrielles, ont un impact sur le paysage et l'environnement :

- elles développent des écrans végétaux lorsque les plans sont jeunes.
- la modification du biotope par ces peupleraies est à prendre en compte afin de maintenir un équilibre environnemental dans la vallée.

>> ORIENTATIONS

1 – Maintenir les espaces de prairies en confortant l'élevage (bovin, équin, ovin) par le maintien des exploitations agricoles.

2 – Identifier et préserver les composantes végétales de la plaine : haies d'arbres émondés (frênes ou chênes têtards) et boisements.

3 – Préserver les vues vers les coteaux et/ou les sites emblématiques.

4 – Eviter les fermetures du paysage dans le Val par du bâti ou du végétal.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

1 - Les plaines alluviales sont confortées dans le PLUi par l'inscription d'un zonage adapté A/N.

2 - Les composantes végétales (haies bocagères, boisements) sont préservées dans le PLUi pour maintenir les caractéristiques des plaines alluviales. Elles sont identifiées sur le plan de zonage et des dispositions réglementaires y sont associées dans le règlement (soit par l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme soit par l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme.

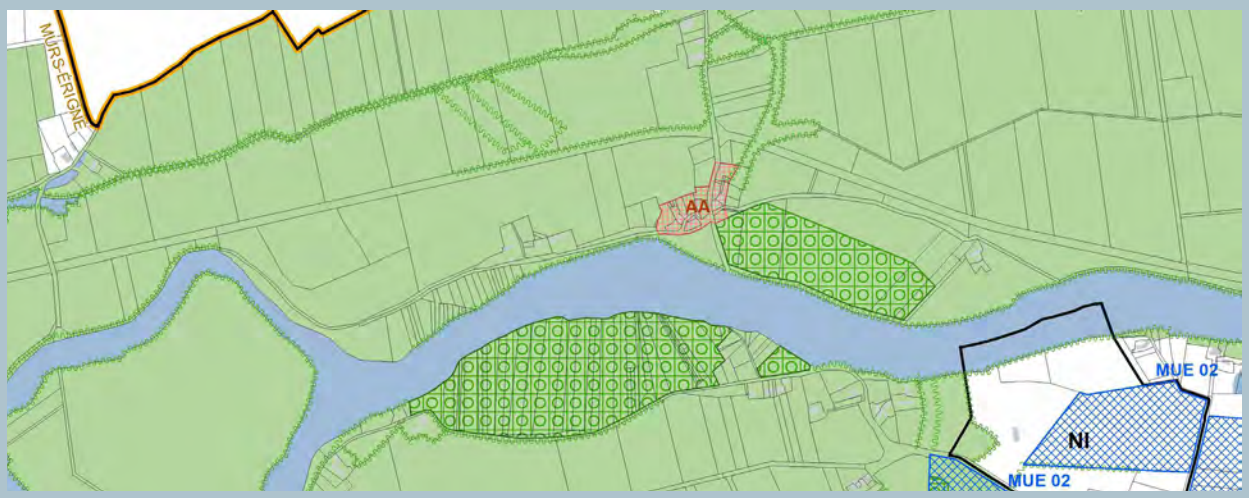

Extrait du plan de zonage de Mûrs-Erigné indiquant un zonage Naturel (N) et des composantes végétales à préserver (linéaires de haies en vert, boisements en trame EBC).

1.4 MAINTENIR LES COUPURES VERTES DANS LE CŒUR DU SITE

Les figurés de légende ci-après renvoient à la carte « Révéler les grands équilibres paysagers / Armature paysagère et environnementale »

Les coupures vertes ont pour objectif de contenir les développements urbains dans leurs limites. Leur lisibilité doit être clairement perçue.
Elles sont composées d'un espace de respiration et d'interfaces (ligne de contact, espace de transition) avec l'espace urbain.

Schéma d'une coupure verte et de ses lisières

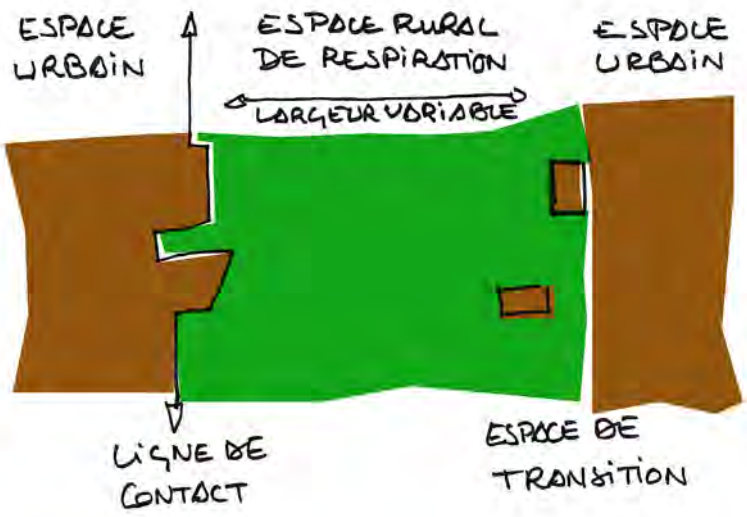

Source : Angers Loire Métropole, 2015

Les interfaces sont des espaces de transition. Ils sont qualitatifs lorsqu'ils s'appuient sur :

- des espaces patrimoniaux, qui peuvent être de grandes propriétés (bâti + parc, par exemple le château du Fresne à Bouchemaine), des limites naturelles (coteau, vallon) et des motifs de paysages emblématiques du Val de Loire (par exemple les vignes à Savennières) ;
- des espaces publics et des équipements (exemple à Bouchemaine : parc public, équipement, club nautique, etc.).

Les coupures vertes ne sont pas vierges d'urbanisation. Des éléments bâtis y sont implantés et sont en général de qualité et parfois identitaires de ces territoires (exemple des châteaux, des maisons de vignes, des murets, des longères, etc.).

De manière générale, ces coupures vertes sont qualitatives dans le Val de Loire, mais certaines sont étroites et par conséquent fragiles, à l'instar de la coupure marquée par le ruisseau « le Frotte Pénil » sur la commune des Ponts-de-Cé.

Les limites paysagères font partie pour certaines, des coupures vertes déjà identifiées, elles sont issues de la géographie ou de l'histoire de ce territoire : les vallons de la rive droite de la Loire et de la Maine (vallon de la Jalousie, vallon d'Epiré, Vallon du Pont Laitier, vallon de la Croix de Pruniers), la crête de Frémur, la vallée de l'Aubance et le canal de l'Authion. Ces limites sont à pérenniser afin de conserver la lisibilité de ce paysage de Val de Loire.

>> ORIENTATIONS

1 - Maintenir des coupures vertes qualitatives, en veillant à la qualité de leurs lisières.
2 - Veiller à l'intégration des projets en lisière des coupures vertes.
3 - Veiller à la qualité des nouvelles constructions (extension, rénovation etc.) et/ou aménagements en lisière des coupures vertes.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

1 - L'inscription sur le plan de zonage de différents outils : la Trame Verte et Bleue, le zonage N, un espace boisé classé, des composantes végétales permettront de préserver les continuités écologiques et les coupures vertes.

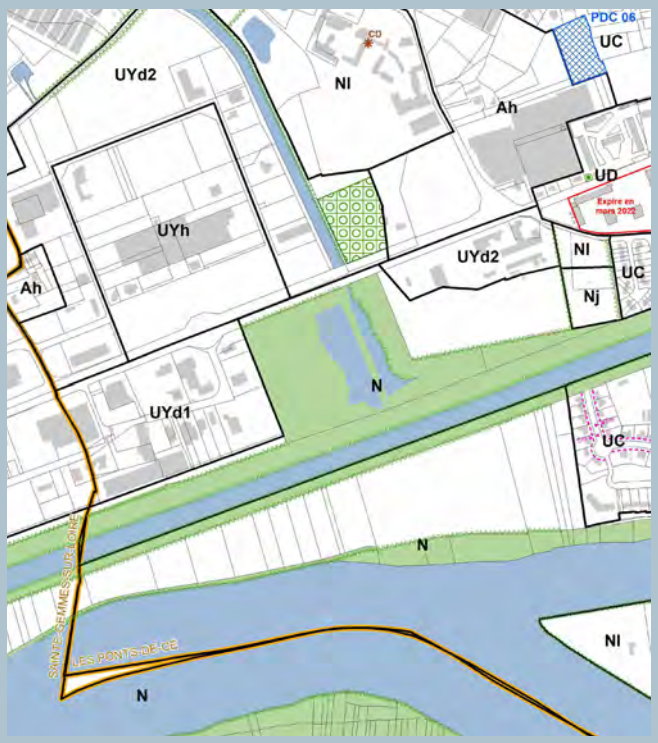

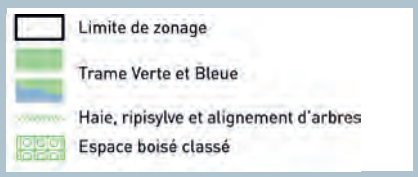

La coupure verte de « Frotte Pénil » est maintenue dans le PLUi par différents outils : la Trame Verte et Bleue, un zonage N, un espace boisé classé, des composantes végétales.

Extrait du plan de zonage de la coupure verte du Frotte Pénil aux Ponts-de-Cé.

2–Préserver les lisières des coupures vertes et améliorer leur qualité

Pour les projets ou opérations d'aménagement se trouvant en limite des coupures vertes, des Orientations d'Aménagement et de Programmation Locales ont été développées dans le PLUi préconisant une attention particulière sur la qualité du projet dans toutes ses dimensions (paysagère, urbaine, architecturale) (cf. document OAP Locales).

Par exemple dans les nouvelles opérations il est préconisé :

- De conserver des vues, des transparences vers et depuis le paysage,
- De diversifier les implantations des constructions et de mixer avec du végétal pour éviter les lisières/murs
- De privilégier des essences végétales ayant peu de besoin d'entretien
- De privilégier sur le bâti des teintes d'enduits rappelant les teintes de l'architecture traditionnelle
- De minimiser les revêtements de sol perméable...

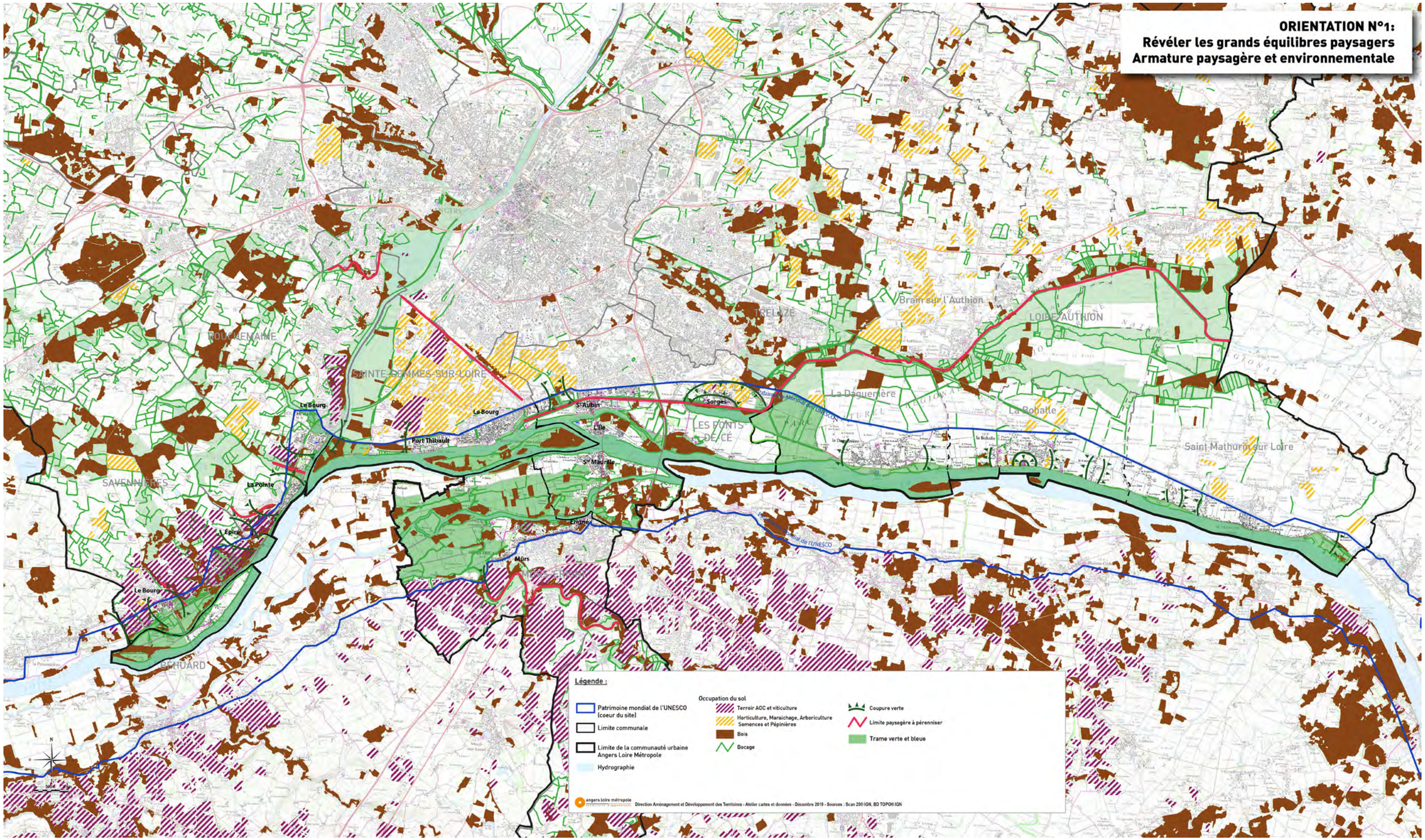
ORIENTATION N°1:
Révéler les grands équilibres paysagers
Armature paysagère et environnementale

2. AMÉLIORER LA LECTURE DES PAYSAGES

Les figurés de légende ci-après renvoient à la carte « Révéler les grands équilibres paysagers / Parcours et lisibilité »

2.1 MAINTENIR LES POINTS DE VUE SUR LE GRAND PAYSAGE

Les points de vue et fenêtres sont concentrés dans le Val de Loire, ils peuvent être lointains ou rapprochés, donnant à voir des paysages ligériens de grandes qualités. Ces points de vue sont les témoins de la compréhension et de l'évolution des paysages.

>> ORIENTATIONS

1 -Préserver et valoriser les points de vue et les perspectives sur le fleuve, les paysages et sur les éléments emblématiques du Val de Loire.

2 -Aménager les accès et les lieux pour la contemplation des paysages (exemple de l'aménagement du site de la Piverdière à Bouchemaine).

2.2 VALORISER LES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

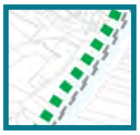

La vallée bénéficie aujourd'hui d'un **réseau important de parcours**, en témoignent les nombreux sentiers de grandes randonnées (GR), de petites randonnées (PR), et la Loire à Vélo, très appréciée des touristes et des habitants. La taille du territoire d'étude permet d'envisager de grands parcours, amorcés par des circuits piétons et vélos (Loire à vélos, GR, etc.) déjà existants. Ainsi le projet de « boucles vertes » (cf. POA volet déplacements), relie la Loire à Angers en passant par le site des Ardoisières, longeant la Loire et la Maine et traversant le parc Balzac. Il développera des ramifications vers les Basses Vallées Angevines et le Nord du territoire (vélo Francette, etc.)

L'analyse des évolutions paysagères a montré, au cours des dernières décennies, un développement important de la végétation de rive, qui forme par endroit un écran occultant le paysage.

>> ORIENTATIONS

1 – Compléter la trame des cheminements doux en renforçant le lien entre la Loire et la ville d'Angers (vélos, piétons).

2 – Renforcer la signalétique, l'offre de services (halte, etc.), l'homogénéité du mobilier urbain de qualité.

3 – Optimiser le parcours Loire à Vélo par le développement de boucles vertes permettant la découverte du site en toute saison.

4 – Valoriser les points de vue sur le paysage.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

L'inscription sur le plan de zonage de différents outils :

- la Trame Verte et Bleue, le zonage N, des espaces boisés classés et des composantes végétales permettront de préserver les continuités écologiques et les coupures vertes.
- le zonage peut aussi permettre de conserver des fenêtres sur le paysage de Loire exemple de la rue Ligérienne à la Daguenière

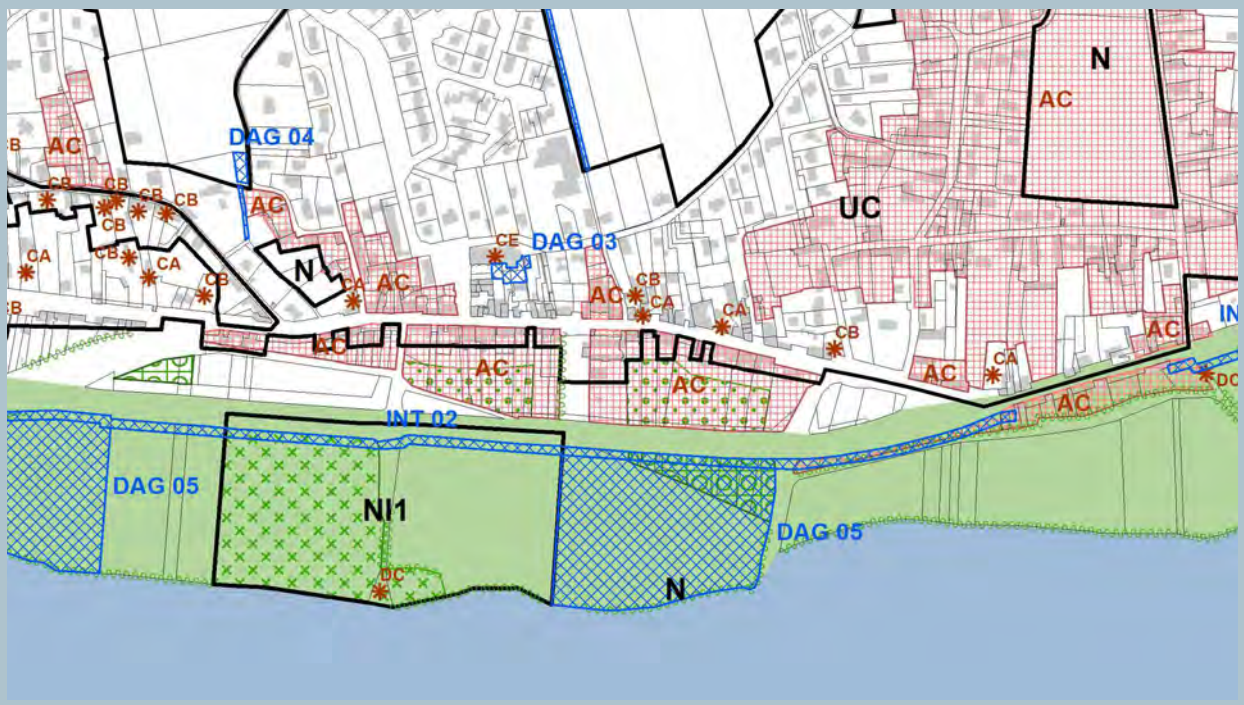

Le découpage du zonage de la rue Ligérienne de La Daguenière permet de conserver des espaces/ouvertures sur le paysage qui ne seront pas urbanisés.

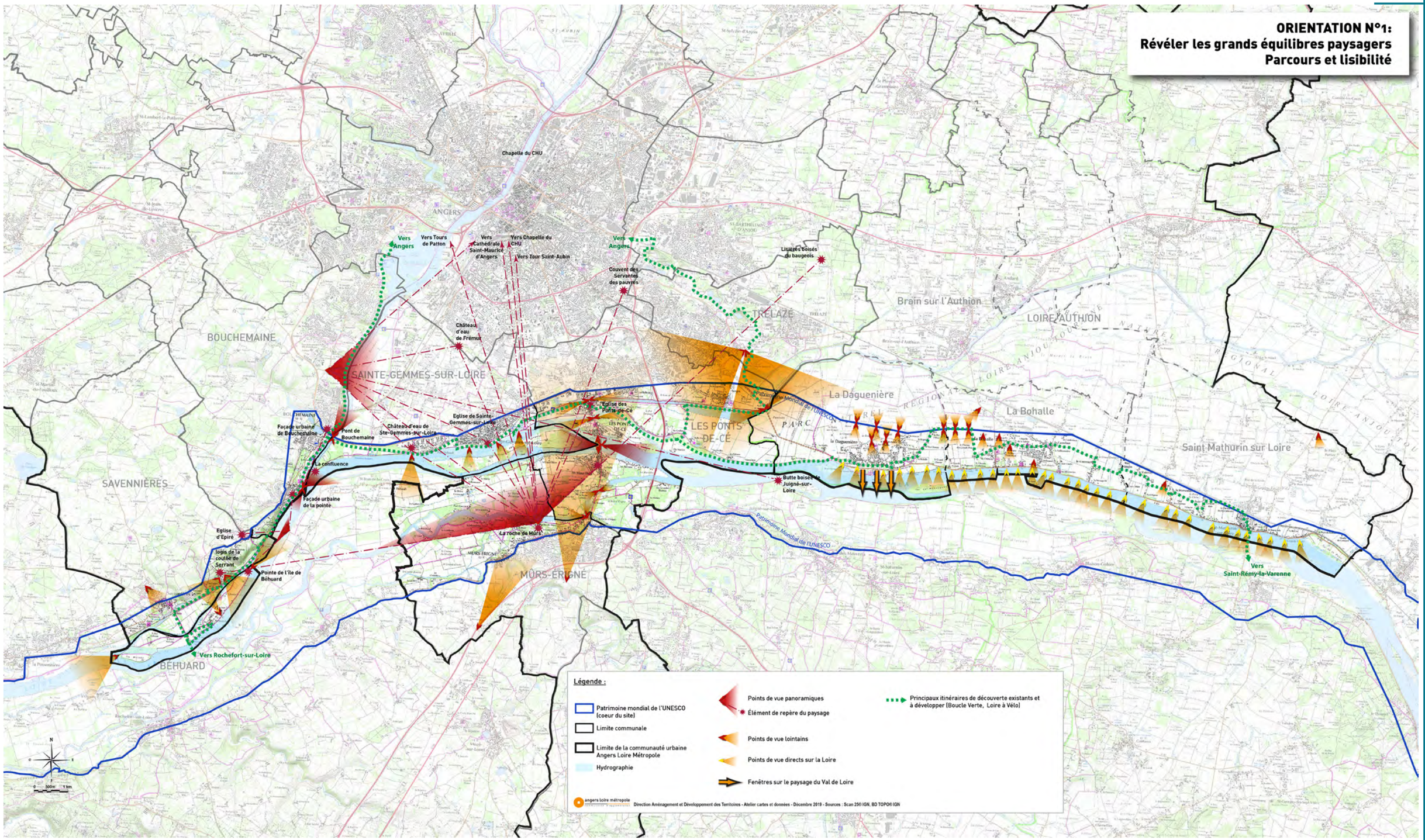
ORIENTATION N°1:
Révéler les grands équilibres paysagers
Parcours et lisibilité
Chapelle du CHU
ANGERS
Vers Angers
Vers Tours de Patton
Vers Cathédrale Saint-Maurice d'Angers
Vers Chapelle du CHU
Vers Tour Saint-Aubin
Vers Angers
Lisières boisés du baugeois
Couvent des Servantes des pauvres
Château d'eau de Frémut
BOUCHEMAINE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
TRELAZÉ
Brain sur l'Authion
LOIRE AUTHION
La Daguenière
La Bohalle
Saint Mathurin sur Loire
Eglise de Sainte-Gemmes-sur-Loire
Eglise des Ponts-de-Cé
LES PONTS DE CÉ
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Façade urbaine de Bouchemaine
Pont de Bouchemaine
Château d'eau de Ste-Gemmes-sur-Loire
La confluence
Façade urbaine de la pointe
SAVENNIÈRES
Butte boisée de Juigné-sur-Loire
Eglise d'Epiré
logis de la coulée de Serrant
Pointe de l'île de Béhuard
La roche de Mûrs
MÛRS-ÉRIGNÉ
Vers Saint-Rémy-la-Varenne
Vers Rochefort-sur-Loire
BEHUARD
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Points de vue panoramiques
Élément de repère du paysage
Points de vue lointains
Points de vue directs sur la Loire
Fenêtres sur le paysage du Val de Loire
Principaux itinéraires de découverte existants et à développer (Boucle Verte, Loire à Vélo)
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

2 QUALIFIER LES ESPACES URBAINS

1. PRENDRE EN COMPTE LES COMPOSITIONS URBAINES LIGÉRIENNES

Les ensembles urbains dans le Val de Loire présentent une grande palette de typologies issue d'un héritage historique fort. La vallée de la Loire porte la mémoire de l'ancienneté de son peuplement à travers la diversité de ces typologies villageoises et urbaines. Il est à distinguer l'habitat issu d'une adaptation aux spécificités du relief, l'habitat issu d'un aménagement de la vallée et les fronts bâtis de Loire.

Les figurés de légende ci-après renvoient aux cartes « Développer de nouveaux projets au regard de la richesse des formes urbaines existantes »

1.1 HABITAT ISSU DU RELIEF

Villages et hameaux de la plaine alluviale - Habitats sur tertre
Cet habitat se manifeste par la présence de fermes isolées, de villages et de hameaux dans la plaine alluviale.

Le village de Béhuard est groupé au centre de l'île et s'étire dans l'axe du fleuve. Le bourg s'entoure de pâturages animés par le bocage. Le village est entièrement piétonnier, les ruelles sont étroites (rue Chevalier Béhuard, rue de la prairie). L'espace public est traité comme un jardin aux limites incertaines avec les accès, cours, et terrasses privées, ce qui confère une intimité au village et donne de l'amplitude aux espaces naturels omniprésents.

Le village de Sorges est rattaché aux Ponts-de-Cé à la Révolution. Malgré des extensions contemporaines vers l'Ouest, l'«insularité» du village de Sorges perdure de manière fragile. La partie ancienne du village est structurée par un axe perpendiculaire de l'Authion, des rues et des ruelles viennent s'y greffer suivant un schéma orthogonal. Les bâtiments s'implantent à l'alignement de la voie principale, tandis que des murets de schiste structurent les voies secondaires (ex : rue Traversière, ruelle du vieux puits).

Plusieurs hameaux en bord de Louet notamment Port Gaurion, le Louet, etc., sont composés d'habitat sur tertre et de bâtis anciens implantés en épi de la voie principale.

Village de flanc et haut de coteau
Le village de Savennières s'est développé de manière compacte et est cadré par deux grands domaines : à l'Ouest celui de la Guerche (XIXième siècle), et à l'Est, le château des Vaults (XVII-XVIIIième siècle), dont les parcs (respectivement parc du Fresne et Domaine du Closel) composent une transition jardinée progressive avec la «nature sauvage» ligérienne.

Le centre bourg, d'aspect très minéral, est irrigué par une trame viaire orthogonale et dessiné par un bâti à l'alignement, donnant une impression de densité. L'espace public est confiné entre de hauts murs de moellons, séparant clairement les espaces publics et privatifs. Le végétal s'exprime majoritairement en débordement de l'espace privé, et «adoucit» les ambiances en apportant un contraste avec les couleurs minérales des matériaux de construction. Les extensions récentes ont quant à elles été orientées vers le plateau, contraintes par le classement en AOC des vignobles sur les coteaux, ainsi que par le caractère inondable de la plaine alluviale.

L'organisation urbaine d'**Erigné** se concentre en direction d'une place publique en bord de Louet, d'où irradie un réseau de voies en étoile le long duquel s'implante un bâti traditionnel de qualité.

Le centre bourg de Mûrs est assez restreint, concentré autour de l'église, depuis laquelle un réseau de voies secondaires remonte le coteau. Le bâti accueille quelques commerces en rez-de-chaussée côté Sud. La végétation se présente uniquement sous forme arborée en accompagnement ponctuel des édifices majeurs.

Le village d'Epiré est groupé et se concentre autour de la RD 111, route longeant le coteau. Le cœur du village présente des ruelles étroites et des ambiances «minérales» .
Epiré est marqué par des édifices remarquables : l'église Saint-Aubin (XVIIième et XIXième siècles) faisant face à l'ancienne église (XIIième siècle) ainsi qu'au château d'Epiré (XVIIième et XIXième siècles), qui développent à l'Ouest un vaste parc ouvrant sur le paysage viticole alentour et structurant le village. L'organisation urbaine du village adopte un modèle «concentrique » où l'habitat se tourne vers la rue principale et s'entoure d'une couronne de jardins, eux-mêmes ceinturés par la campagne des vignobles. L'espace public est concentré entre les deux églises, partagé entre leurs parvis et le parc paysager. Ombrage et intimité sont apportés par les grands arbres accompagnant les édifices majeurs. Le domaine de Chambourreau, manoir au milieu des vignes, marque physiquement l'entrée/sortie Sud du village.

Le village de Pruniers : l'espace public comme dans beaucoup de villages aux origines anciennes est plutôt minéral. Il est cadré par un bâti à l'alignement et les hauts murs des grandes propriétés qui laissent déborder leur végétation. La présence du rocher autour de la place Saint Aubin rappelle sa position géographique en haut du coteau.

1.2 HABITAT ISSU DE L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE

La ville Pont/Habitat et franchissement
Le franchissement majeur du fleuve, de plus de 3 km de long, correspondant au **centre historique des Ponts-de-Cé,** s'organise en trois quartiers du Nord au Sud : Saint-Aubin, l'Ile-au-bourg et Saint-Maurille. Ils sont implantés le long d'un seul axe fédérateur et reliés par des ponts dominant la Loire. Le bâti est concentré le long de la voie (RD 160), dominant sur la Loire.

Les structures urbaines des trois quartiers se ressemblent : habitations en front continu sur rue, venelles traversantes donnant accès aux jardins, édifices remarquables implantés le long de l'axe principal, espaces publics développés en berge naturelle ou plus urbaine (exemple : le port des Noues, port du Grand Large).

L' habitat de villégiature
« *Le goût pour une demeure de campagne d'où l'on puisse profiter des attraits du fleuve va s'affirmer tout au long du XIXe siècle. Les sites les plus pittoresques des bords de Loire sont alors élus par la bourgeoisie comme lieux de repos et de détente.*

*À proximité d'Angers notamment, les **villages de Sainte-Gemmes-sur-Loire**, **Bouchemaine** ou encore le **hameau de la Fontenelle, à Mûrs-Erigné**, en bordure du Louet se transforment en petites stations de plaisance où les citadins viennent flâner, le dimanche, en prenant le bateau à vapeur. Le développement des transports, le train puis le tramway, amplifie le phénomène aux alentours de 1900, "Cottages", "chalets" et "villas" se joignent alors aux anciennes maisons des bourgs et proposent une architecture quasi balnéaire dans laquelle la recherche de la vue est une constante* »[1].

Le **village de la Pointe à Bouchemaine** s'organise autour de grandes demeures, avec côté Loire, à la manière des parcs de châteaux, des gloriettes destinées à la contemplation du paysage qui occupent l'angle des jardins.
Dans le centre bourg de Bouchemaine les grandes demeures de villégiature regardent la rivière.

Initialement petit port entouré de quelques fermes, **Port Thibault** à Sainte-Gemmes-sur-Loire devient à partir du XVIIième siècle un lieu de villégiature de la bourgeoisie Angevine, qui y bâtira de grandes demeures de tuffeau, de pierres et de briques, tournées vers la Loire. Les plus grandes demeures se tournent vers le fleuve, en surplomb de jardins en terrasses clos de murets, que longe le quai de promenade.

[1] Source : Service départemental de l'inventaire

On retrouve cet habitat de villégiature dans le centre ville de Saint-Mathurin-sur-Loire pour la plupart daté du XIXième siècle

L' habitat de levée

l'anthropisation de la vallée de l'Authion a permis l'apparition d'une urbanisation le long de la Loire notamment par la construction morcelée et au fil des siècles et des crues successivement de turcies, digues et levées destinées à protéger la vallée contre les eaux de la Loire.
Souvent village comme le centre de la Daguenière, La Bohalle et Saint Mathurin sur Loire mais aussi écarts, les groupements de bâtis du bord de Loire ont été modelés par les différents règlements d'urbanisme (1668, 1783, circulaire de 1876) et sont aujourd'hui caractéristiques de ce paysage.

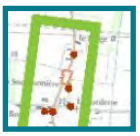

L' habitat de long des axes historiques

A partir des levées du bord de Loire des axes perpendiculaires visibles sur les cadastres napoléoniens de 1808 et 1812 sont déjà présents pour irriguer les territoires du nord. Ils sont ponctués de bâtis caractéristiques de la vallée de l' Authion souvent implantés en perpendiculaire de ces axes (façade principale au sud) qui forment un tissu urbain original particulier à ce territoire d'ALM. Les constructions qui le compose sont des « maisons de la vallée », des « longères » et des maisons de maîtres qui se sont développés au XIXième siècle, période de très grande prospérité économique dans la vallée avec la culture du chanvre et des semences.

1.3 LES FRONTS DE LOIRE

L' habitat de pied de coteaux

La Pointe à Bouchemaine (située à la confluence de la Loire et de la Maine), est tournée vers la Loire. Le centre ancien autrefois village de mariniers est délimité à l'Ouest par la voie de chemin de fer. Les espaces publics, aménagés ou réaménagés, entretiennent une relation à la Loire (place, venelle) qui invite à la promenade et à la contemplation. Les venelles qui relient le cœur du village à son fleuve via des quais, se distinguent par leur étroitesse et la qualité des matériaux de sol. De manière générale, l'espace public est très minéral. La végétation ne s'exprime qu'en «débordement» des jardins clos de murets.

De la même façon, l**e centre bourg de Bouchemaine** s'organise en relation avec la Maine.
Il est structuré par la rue Chevrière qui descend vers l'église. Depuis le parvis, partagé avec la médiathèque (les Boîtes à Culture), un réseau de venelles irrigue les bords de Maine. Le cœur du bourg est historiquement très minéral, les maisons de bord de Maine sont en revanche accompagnées de jardins remarquables, signalés par de grands arbres dominants les constructions.

Le centre bourg de Sainte-Gemmes-sur-Loire est signalé par son église, mise en valeur sur son éperon rocheux et entourée de maisons basses qui semblent former une masse compacte autour d'elle. Contrairement à beaucoup de villages ligériens, le centre bourg de Sainte-Gemmes-sur-Loire comprend peu de traces urbaines caractéristiques du passé ligérien. Le front de Loire est marqué par l'enceinte importante du château de Sainte-Gemmes, construit au début du XVIIIième siècle, devenu aujourd'hui le centre hospitalier CESAME, et par un espace vert caractéristique des bords de Loire (muret de schiste, prairie et alignement de frênes têtards) en accompagnement de la promenade de belle rive.

Le village de Port Thibault s'articule autour d'une rue principale irriguée par des venelles qui donnent sur la Loire. A l'arrière, la végétation est également très présente, les constructions donnent le sentiment d'une continuité bâtie en raison des murets ceinturant les jardins et délimitant les espaces publics. Le bâti s'implante différemment de part et d'autre de la rue principale :

- Au Nord, il est alternativement en accroche à l'espace public ou en retrait de la rue isolé par un jardin.
- Au Sud, il s'implante en façade sur la voie ou sur la venelle, afin de libérer un jardin plus important côté Loire.

>> ORIENTATIONS

1 – Préserver les compositions urbaines des ensembles bâtis des fronts de Loire et leur lisibilité depuis le fleuve et l'autre rive.

2 – Préserver les implantations et les caractéristiques spécifiques des longères sur le territoire de Loire-Authion (implantation, volumétrie, ornementations etc...).

3 – Préserver les composantes végétales associées à ces ensembles bâtis.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

1 - Les ensembles bâtis et les bâtis singuliers emblématiques sont identifiés au plan de zonage et associés à des dispositions dans le règlement du PLUi (au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme.

2 - La volumétrie des ensembles bâtis est également adaptée au regard des enjeux de qualité de ces espaces (hauteurs, implantations, etc.).

Les orientations de l'OAP Val de Loire, associées aux plans de zonage et des hauteurs permettent une lisibilité des spécificités des différents tissus et des compositions urbaines ainsi que des orientations et des dispositions à prendre en compte pour les préserver.

3 - les composantes végétales identitaires de ces ensembles bâtis sont identifiées sur le plan de zonage soit par l'article L 113-1 du Code de l'Urbanisme pour les espaces boisés classés, soit par l'article L 151-19 ou L151-23 du Code de l'Urbanisme pour les autres composantes et des dispositions réglementaires y sont associées dans le règlement du PLUi.

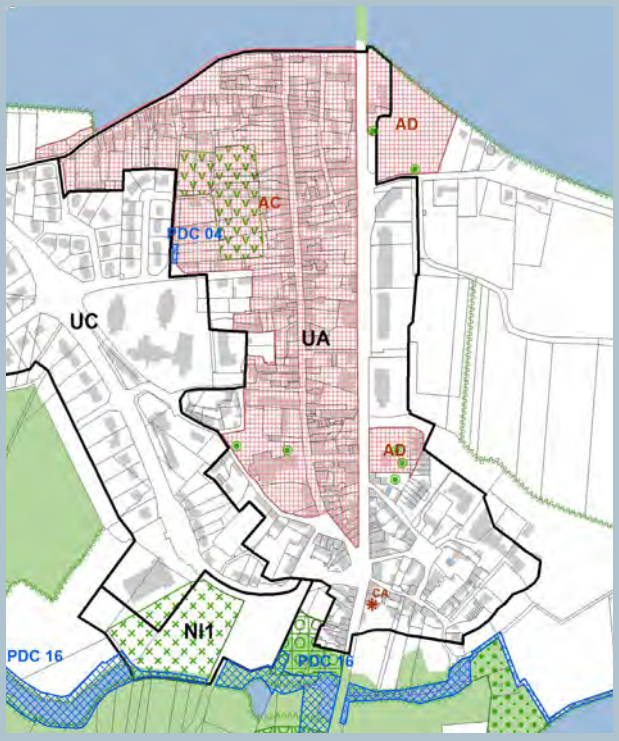

Extrait du Plan de zonage aux Ponts-de-Cé : en rose le quartier singulier «Saint-Maurille» identifié dans l'Annexe Patrimoine et en vert des composantes végétales identitaires.

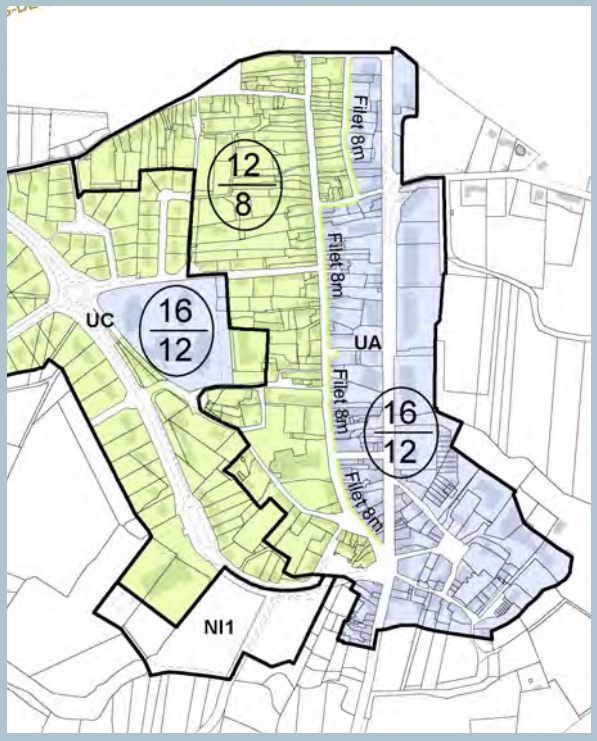

Extrait du Plan des hauteurs : dans le quartier singulier «Saint-Maurille» les possibilités de construction en hauteur sont adaptées au regard des particularités du quartier.

>> POUR ALLER PLUS LOIN

4 – La catégorie des « longères » identifiée au PLUi sur le territoire de Loire Authion méritent une attention particulière. Ces « longères » représentent un patrimoine emblématique du Val de l' Authion et singulier de la commune de Loire-Authion, plusieurs centaines ont été recensées par les services de l'inventaire de la Région et du Département pour leur intérêt historique, architectural et urbain. Leur pérennisation sur ce territoire est un enjeu important pour préserver la singularité et la qualité urbaine et architecturale de ce territoire. A titre d'information ce territoire est concerné par le périmètre du Parc Régional Loire Anjou et bénéficie d'un référentiel technique pour permettre à tous, habitants et collectivités en s'appuyant sur ces fiches de diagnostic et technique de répondre à des objectifs de préservation, de réhabilitation, d'amélioration thermique de ces bâtiments généralement en tuffeau, pierre identitaire de la Région.

Extraits du référentiel technique du PNR

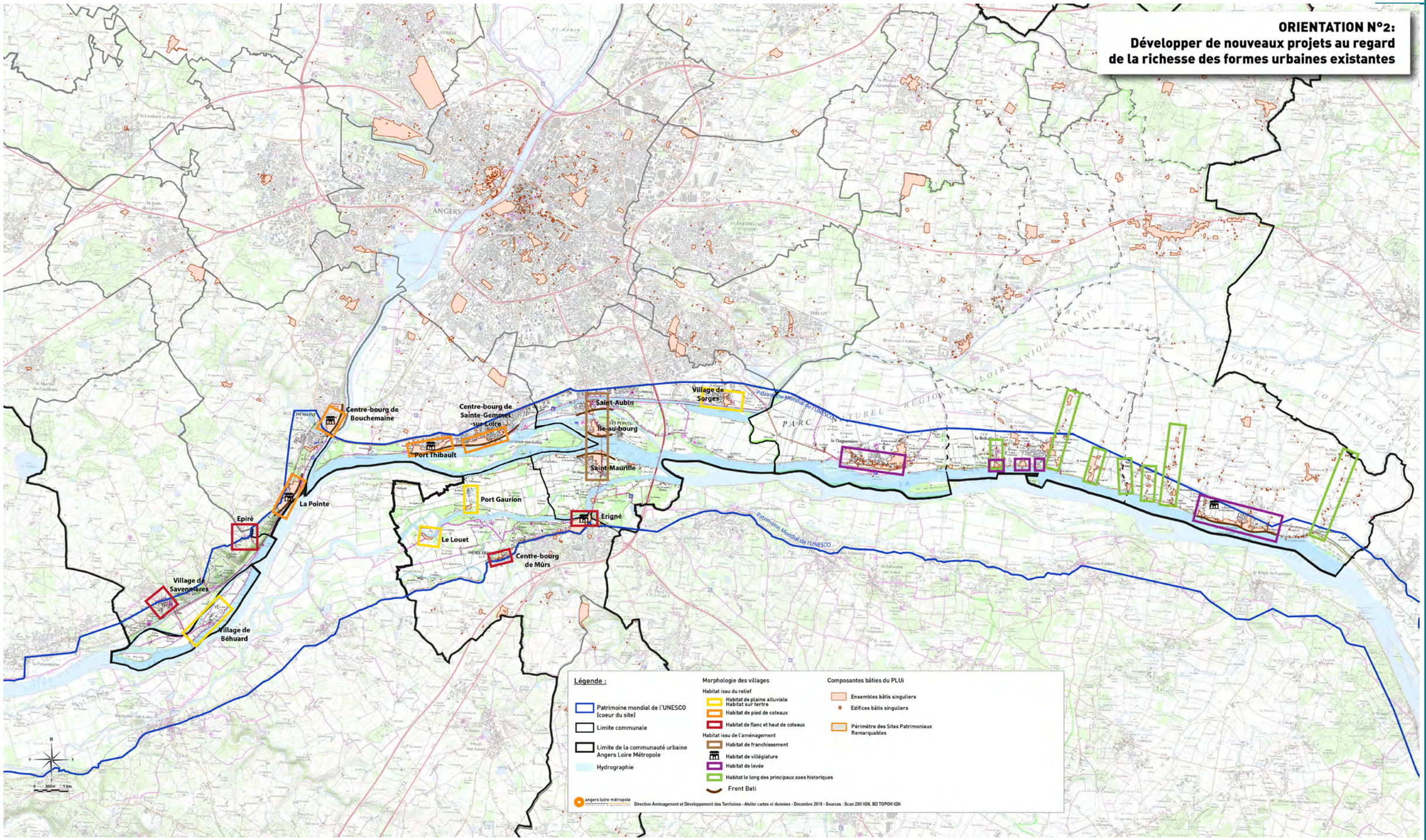
ORIENTATION N°2:
Développer de nouveaux projets au regard de la richesse des formes urbaines existantes
Centre-bourg de Bouchemaine
Centre-bourg de Sainte-Gemmes -sur-Loire
Port Thibault
Saint-Aubin
Village de Sorges
Ile-au-bourg
Saint-Maurille
Port Gaurion
Erigné
La Pointe
Epiré
Le Louet
Centre-bourg de Mûrs
Village de Savennières
Village de Béhuard
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Morphologie des villages
Habitat issu du relief
Habitat de plaine alluviale
Habitat sur tertre
Habitat de pied de coteaux
Habitat de flanc et haut de coteaux
Habitat issu de l'aménagement
Habitat de franchissement
Habitat de villégiature
Habitat de levée
Habitat le long des principaux axes historiques
Front Bati
Composantes bâties du PLUi
Ensembles bâtis singuliers
Edifices bâtis singuliers
Périmètre des Sites Patrimoniaux Remarquables
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

2. MAÎTRISER ET ORGANISER LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT

Le PLUi définit des Orientations d'Aménagement et de Programmation Locales qui précisent les intentions de projets relatifs à certains secteurs du territoire. Elles s'appuient sur des éléments de diagnostic et tiennent compte des enjeux urbains mis en évidence dans le Rapport de Présentation.

Certains des principes d'aménagement de ces OAP Locales, repris ci-dessous, viennent conforter la prise en compte de la VUE afin de ne pas l'altérer dans les secteurs de développement du territoire concernés par l'inscription du bien UNESCO Val de Loire.

2.1 SECTEURS DE PROJET FAISANT L'OBJET D'UNE OAP LOCALE

Le territoire ligérien comprend 21 secteurs dont l'aménagement est encadré par une OAP Locale.
Ce chapitre précise :

- les orientations communes à tous les secteurs (développement à vocation mixte, résidentiel, économique),
- les orientations propres à chaque site de projet selon son implantation dans le site, selon la vocation.

>> ORIENTATIONS COMMUNES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION MIXTE OU RÉSIDENTIELLE

1 - Sur ces secteurs de projet, une exigence de qualité dans toutes ses dimensions (paysagère, urbaine, architecturale) sera demandée, en lien avec l'environnement du Val de Loire.
La covisibilité sera questionnée au regard d'une intégration paysagère de qualité.

2 - Les projets développés sur ces secteurs seront cohérent avec les orientations de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Bioclimatisme et Transition Ecologique

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION MIXTE OU RÉSIDENTIELLE

BOUCHEMAINE – LE ARTAUD

- Terminer l'urbanisation de ce secteur en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères existantes.
- Conserver des vues vers les prairies de la Baumette.
- Veiller à l'impact des implantations des constructions depuis Sainte-Gemmes-sur-Loire.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION MIXTE OU RÉSIDENTIELLE

BOUCHEMAINE – LES REINETTES

- Conforter le quartier de Pruniers en renforçant sa centralité et en créant une couture avec l'espace naturel du vallon des Reinettes.
- Maintenir un corridor naturel entre les quartiers de Pruniers et du Val de Maine.
- Préserver les éléments structurants de ce site (cheminement, haies...).
- Créer un maillage doux depuis les quartiers d'habitat au Nord vers le Vallon des Reinettes, et vers le Val de Loire.

BOUCHEMAINE – LE COTEAU DE PRUNIERS

- Créer des liaisons douces raccordées aux chemins existants.
- Tenir compte de la topographie dans le projet.
- Préserver la qualité du paysage et les perspectives visuelles sur le paysage et les vallées de la Maine et de la Loire.

LES PONTS-DE-CÉ – LA BROSSE

- Créer une urbanisation cohérente avec le tissu environnant et améliorer la gestion des eaux pluviales du bassin versant.

LES PONTS-DE-CÉ – DAVID D'ANGERS / GRANDES MAISONS

- Réaliser une greffe urbaine et harmonieuse pour renforcer et ouvrir cette « porte de quartier ».
- Veiller à une transition qualitative avec l'espace agricole.

LES PONTS-DE-CÉ – HAUTS DE LOIRE 1

- Créer une greffe urbaine avec les quartiers existants et profiter d'une synergie d'équipements dans cette enclave aujourd'hui non urbanisée.
- S'appuyer sur le patrimoine naturel (végétal) et les éléments de petit patrimoine (murs) existants pour constituer une trame structurante pour le projet et une transition avec le quartier existant.

LES PONTS-DE-CÉ – LA MONNAIE

- Réaliser une insertion urbaine et paysagère de qualité.

MÛRS- ERIGNÉ – CENTRE DE VILLE

- Requalifier le cœur de ville en considérant ce secteur comme une entrée dans le site UNESCO.
- Renforcer l'identité végétale en cohérence avec le Val de Loire.
- Créer des liens entre les espaces de part et d'autre de la route de Cholet (parc, centre commercial).

MÛRS-ERIGNÉ – HAUTS DE MÛRS

- Créer une limite à l'urbanisation en appui de la vallée de l'Aubance.
- Structurer et qualifier l'entrée de Mûrs-Erigné par un aménagement paysager fort (espace paysagé, belvédère) s'appuyant sur le développement d'un quartier résidentiel.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION MIXTE OU RÉSIDENTIELLE

MÛRS-ERIGNÉ – ECO-QUARTIER DE LA FERME

- Assurer une transition paysagère qualitative avec les espaces naturels environnants.
- Préserver et mettre en valeur les éléments de patrimoine local.
- Aménager les espaces publics de qualité cohérent , et offrant une diversité d'usages, permettant de faire une couture avec les quartiers existants .

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – LA GAILLARDIÈRE

- Terminer l'urbanisation du hameau de «Moulin Carré» afin de constituer une transition vers les espaces agricoles.
- Préserver la végétation existante en limite de la zone à urbaniser

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – LA JOLIVETTERIE

- Préserver les vues depuis la rue du Moulin Carré vers le Val de Loire.
- Créer une couture urbaine entre ce nouveau quartier en articulation avec le quartier de Moulin Carré et le bourg.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – LA ROCHE MORNA

- Prendre en compte dans le projet la situation exceptionnelle du site en bord de Loire.
- Créer une limite à l'urbanisation du village de Port Thibault.
- Prendre en compte la structuration du village de Port Thibault pour ce projet.
- Conserver les éléments végétaux repérés dans l'étude paysagère.
- Conserver des vues vers le paysage de Loire.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – RUE DU COMMERCE

- Compléter la requalification de la rue du Commerce déjà engagée.
- Aménager qualitativement l'entrée dans le cœur de ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire et l'entrée dans le site.
- Créer des aménagements d'espaces publics de qualité (aménagement paysager, liaison douce vers le Val de Loire, etc.).

LOIRE-AUTHION – LA DAGUENIERE - CHEMIN DES CHAMPS

- Maitriser la qualité paysagère de la limite d'urbanisation au nord du bourg,
- Eviter la multiplication des accès depuis le chemin des champs,
- Eviter la privatisation des vues sur le paysage.

LOIRE-AUTHION – LA BOHALLE - RUE CENDREUSE

- Préserver la qualité paysagère et patrimoniale de la rue Cendreuse,
- Limiter l'implantation des extensions aux zones situées en dehors des espaces paysagers identifiés pour conserver les vues sur le bâti ancien de qualité et permettre des espaces de respiration entre le bâti,
- Eviter la multiplication des accès qui altérerait la qualité des clôtures, et maintenir leurs caractéristiques
- Maintenir la qualité des clôtures existantes.

>> ORIENTATIONS COMMUNES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION MIXTE OU RÉSIDENTIELLE

LOIRE-AUTHION – SAINT – MATHURIN – SUR – LOIRE – MINOTERIE

- Permettre un projet résidentiel qui s'intègre au contexte bâti du secteur,
- Prendre en compte les risques (inondation) et les nuisances (voie ferrée)
- Permettre la reconversion qualitative de ce secteur proche de la centralité.

LOIRE-AUTHION – BRAIN-SUR-AUTHION - CENTRE VILLE

- Offrir une transition progressive entre le pavillonnaire individuel classique localisé au pourtour de l'îlot et un habitat intermédiaire en cœur d'îlot,
- Préserver l'identité singulière du lieu, en prenant en compte la trace de la pépinière partie prenante de l'histoire de la commune.

LOIRE-AUTHION – BRAIN-SUR-AUTHION - ZAC GANTIERES BUISSONS BELLES

- Dessiner un paysage urbain de qualité structuré par le végétal
- Connecter le nouveau quartier à l'existant et assurer la couture entre le secteur de Gantières et des Buissons Belles
- Prendre en compte les grands enjeux environnementaux
- Assurer un aménagement de qualité pour la zone artisanale

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES AUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À VOCATION ÉCONOMIQUE

Sur ces secteurs de projet, une exigence de qualité dans toutes ses dimensions (paysagère, urbaine, architecturale) sera demandée, en lien avec l'environnement du Val de Loire.

La covisibilité et la qualité des clôtures seront questionnées au regard d'une intégration paysagère de qualité.

BOUCHEMAINE – LES BRUNELLERIES

- Insérer qualitativement l'extension du Parc d'Activités Communautaire.
- Conserver et valoriser la végétation existante.
- Réduire l'impact des espaces de stationnement et de stockage.

LES PONTS-DE-CÉ – SORGES

- Compléter ce secteur d'activités économiques en proposant une intégration paysagère de qualité par un traitement végétalisé.
- Créer des façades à l'architecture qualitative au contact du site UNESCO.
- Réduire l'impact des espaces de stationnement et de stockage sur la RD 4.

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – BERNAY

- Préserver la perspective existante sur les coteaux de Bouchemaine (implantation des constructions en recul).
- Préserver les éléments végétaux existants.
- Réduire l'impact des espaces de stationnement et de stockage.
- Permettre la requalification de la zone d'activité artisanale existante.

2.2 SECTEURS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE OAP LOCALE ET QUI NÉCESSITENT UNE PRISE EN COMPTE DES CARACTÉRISTIQUES DU VAL DE LOIRE

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE – PROJET DE GUINGUETTE DE LA ROCHE MORNA

- Une attention particulière sera apportée à ce projet, le site bénéficiant d'une situation exceptionnelle en bord de Loire.

LES PONTS-DE-CÉ – LES PORTES DE CÉ – PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA PORTE DE LA COMMUNE

Actuellement une réflexion est en cours par la commune pour l'aménagement du secteur des portes de Cé. Un approfondissement sera nécessaire pour la prise en compte comme porte d'entrée de cet espace dans le site UNESCO.

TRÉLAZÉ – SITE DES ARDOISIÈRES

La situation exceptionnelle de ce site mérite une attention particulière.

Les projets devront prendre en compte les particularités paysagères du site des Ardoisières dans le respect de l'inscription du Val de Loire UNESCO, notamment les vues vers le grand paysage et les covisibilités que pourrait engendrer un projet.

LES PONTS-DE-CÉ – LES ANCIENNES FONDERIES DE L'AUTHION

La situation exceptionnelle de ce site mérite une attention particulière.

L'évolution de ce site devra se faire dans le respect du bien inscrit et présenter une insertion qualitative dans le paysage prenant notamment en compte :

- des vues vers le canal de l'Authion au Nord et vers la Loire au Sud,
- des effets de fronts bâtis ou végétalisés à conserver ou à créer,
- des éléments identitaires visibles depuis le site (exemple : l'église de Saint Aubin, etc.).

BOUCHEMAINE – LE SITE DES PETROLES

- La situation exceptionnelle de ce site sur le coteau de Bouchemaine mérite une attention particulière.
- L'évolution de ce site devra se faire dans le respect du bien inscrit et présenter une insertion qualitative exemplaire dans le paysage prenant notamment en compte, les points de vue exceptionnels depuis le site et les points de vue lointains vers ce site

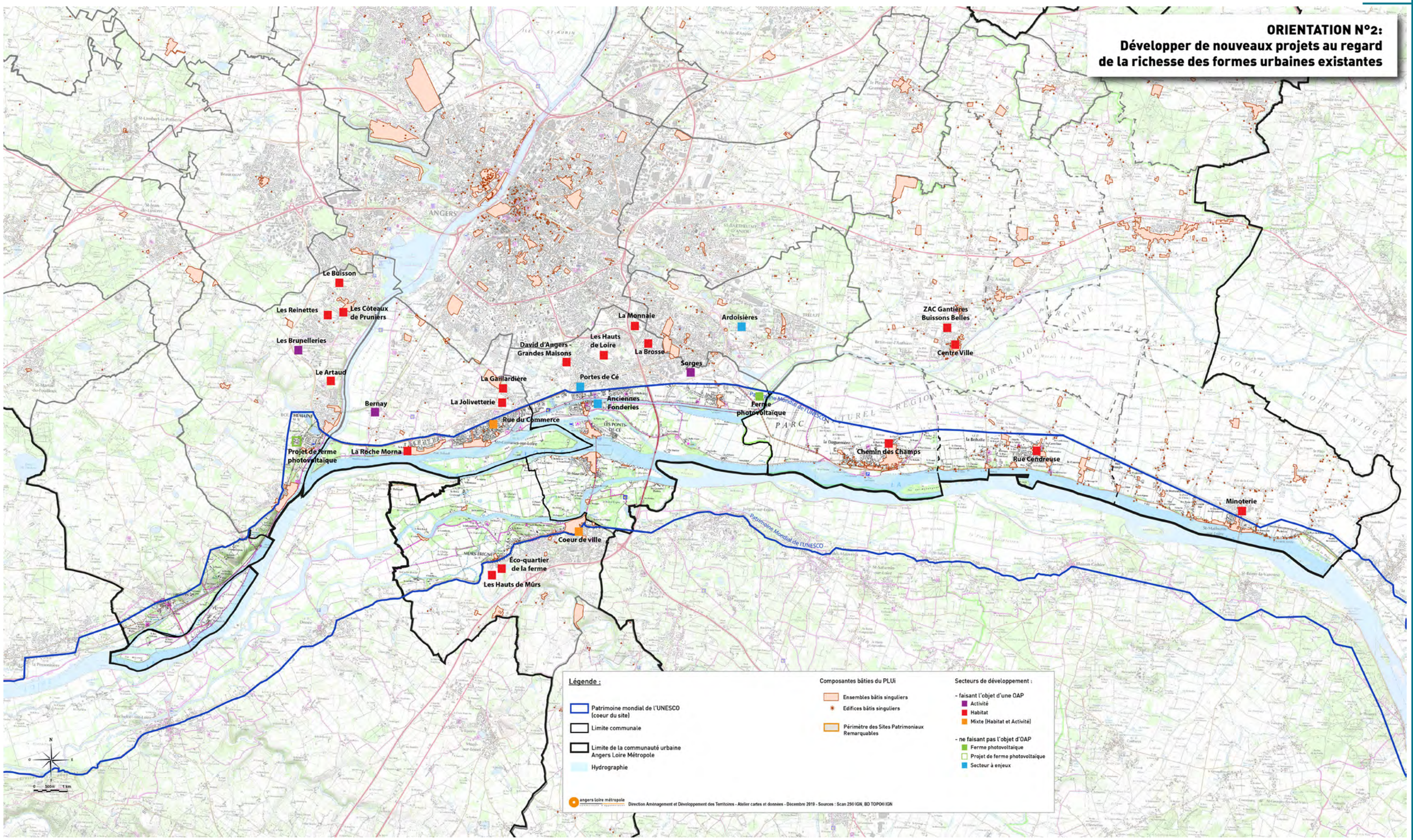
ORIENTATION N°2:
Développer de nouveaux projets au regard de la richesse des formes urbaines existantes
Le Buisson
Les Reinettes
Les Côteaux de Pruniers
Les Brunelleries
Le Artaud
Bernay
Projet de ferme photovoltaïque
La Roche Morna
La Gaillardière
La Jolivetterie
Rue du Commerce
David d'Angers - Grandes Maisons
Les Hauts de Loire
Portes de Cé
Anciennes Fonderies
La Monnaie
La Brosse
Sorges
Ardoisières
Ferme photovoltaïque
Chemin des Champs
Rue Cendreuse
ZAC Gantières Buissons Belles
Centre Ville
Minoterie
Coeur de ville
Éco-quartier de la ferme
Les Hauts de Mûrs
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Composantes bâties du PLUi
Ensembles bâtis singuliers
Edifices bâtis singuliers
Périmètre des Sites Patrimoniaux Remarquables
Secteurs de développement :
- faisant l'objet d'une OAP
Activité
Habitat
Mixte (Habitat et Activité)
- ne faisant pas l'objet d'OAP
Ferme photovoltaïque
Projet de ferme photovoltaïque
Secteur à enjeux
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

3 QUALIFIER LES ENTRÉES ET LES AXES DE VUES DU SITE

1. LES AXES D'ENTRÉE DANS LE SITE

Les axes d'entrée dans le site présentent des qualités urbaines indéniables notamment des vues lointaines vers le Val de Loire, et une présence plus ou moins marquée d'ambiance ligérienne : éléments bâtis et/ou végétation de qualité identitaire du site (alignement de frênes têtards, présence de châteaux, de murs, etc.). Cependant des améliorations sont possibles dans la qualité des espaces d'accompagnement des voies notamment.

>> ORIENTATIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES AXES D'ENTRÉE DANS LE VAL DE LOIRE

- Préserver et améliorer la qualité des entrées dans le site UNESCO.
- Préserver la lisibilité de l'armature paysagère (les vallons, la crête de Frémur).
- Améliorer la qualité des entrées en proposant : des aménagements moins « routiers » et des aménagements paysagers composant une identité végétale en cohérence avec le site UNESCO.
- Valoriser des ouvertures visuelles vers le grand paysage.
- Valoriser les éléments de patrimoine bâti et végétal visibles depuis les axes.
- Préserver ou permettre des vues sur le Val de Loire ou vers des éléments emblématiques du Val de Loire.

Les axes analysés ci-après sont identifiés sur la carte « Qualifier les axes du site ».

1.1 RD 102 E (AXE BOUCHEMAINE / BEAUCOUZÉ)

Après une séquence paysagère intéressante avec des vues sur le site du Boulet et de grandes perspectives sur le paysage lointain, la qualité des paysages se dégrade ponctuellement au passage du Parc d'Activités Communautaire des Brunelleries et à la traversée de la ligne de chemin de fer pour arriver sur une entrée de ville montrant des arrières de commerces et des espaces de stationnements peu valorisant.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Préserver la lisibilité de l'armature paysagère en valorisant les ouvertures vers la vallée de la Maine.
- Maintenir cet axe comme une limite à l'urbanisation.
- Requalifier les abords du Parc d'Activités Communautaire des Brunelleries (intégration des stationnements, intégration des volumes bâtis de la zone d'activités, etc.).
- Veiller à la qualité de l'extension du Parc d'Activités Communautaire des Brunelleries (implantation et intégration des bâtiments, insertion paysagère : clôtures, couleurs, matériaux, stationnements, etc.).
- Requalifier l'entrée dans le site et dans le bourg de Bouchemaine.

1.2 RD 411 (AXE ANGERS / BOUCHEMAINE)

On traverse la plaine horticole pour entrer dans le site UNESCO et retrouver ces motifs paysagers : vue lointaine vers le paysage et le fleuve, perspective vers l'ensemble bâti de l'Hermitage, présence de composantes végétales identitaires (frênes).

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la lecture du franchissement de la crête de Frémur (aménagements paysagers spécifiques).
- Valoriser le motif horticole sur la plaine.
- Préserver la qualité de l'entrée dans le site UNESCO (vues sur les coteaux de Bouchemaine, perspective vers les paysages de Loire).
- Valoriser la lecture des éléments de patrimoine bâti (l'Hermitage, château de la Boule, Les Bancs).

1.3 RD 312 (AXE ANGERS / SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE)

Sur cet ancien axe reliant Angers à Sainte-Gemmes-sur-Loire se dégage une ambiance de faubourg aux accotements de voirie très généreux souvent occupés par des stationnements et des espaces peu qualitatifs, des alignements d'arbres de qualité ponctuent la rue Maurice Tardat. A partir du Boulevard d'Arbrissel la traversée de la plaine horticole est sur sa quasi totalité accompagnée d'alignement d'arbres (platanes, etc.). L'entrée dans le site UNESCO est très routière, le carrefour avec la route des Ponts-de-Cé marque l'entrée dans le bourg de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Pour rejoindre le cœur de bourg, la voie traverse un lotissement sans hiérarchisation de voirie et sans cohérence avec le site ligérien.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Intégrer les zones d'activités et horticoles en relation avec les espaces publics.
- Requalifier l'entrée dans le site.
- Préserver cet axe structurant paysager et le renforcer au regard de l'identité végétale du Val de Loire.
- Valoriser la lecture des éléments de patrimoine (château du Hutreau, etc.).

1.4 RD 113 (AXE BRAIN-SUR-L'AUTHION/LA BOHALLE)

Sur cet ancien axe reliant Brain-sur-Authion à l'ancien bourg de La Bohalle se dégage une ambiance rurale de paysage fermé par de belles haies bocagères de qualité intégrant des équipements (espaces de loisirs, piscine, camping).
En allant vers le sud la voie de chemin de fer accompagnée de la zone artisanale à l'intégration et qualité paysagère très médiocre, mériteraient une intégration plus qualitative
De belles ouvertures vers le grand paysage marquent l'entrée dans le site
Une urbanisation contemporaine discrète implantée en recul, accompagnée d'aménagement d'espaces publics de qualité et d'une urbanisation plus ancienne encore très présente, viennent accrocher cet axe à la levée de la Loire

Schéma qualifiant l'axe RD113

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Intégrer la zone d'artisanale, notamment son entrée à requalifier.

1.5 RD 118 (AXE CORNÉ / SAINT MATHURIN-SUR-LOIRE)

Un axe très qualitatif depuis Corné, qui traverse la plaine alluviale du Val d'Authion découpé par son réseau d'irrigation dans des paysages ouvert ou semi-ouvert, donnant à voir ponctuellement le paysage lointain de la vallée de la Loire et du bâtis anciens de grande qualité (MH, maisons de maitre, longère).

Schéma qualifiant l'axe RD118

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Conserver et valoriser le bâti ancien

1.6 RD 55 (AXE MAZÉ/SAINT MATHURIN-SUR-LOIRE)

Un axe qualitatif de paysage ouvert et semi-ouvert reliant Mazé à Saint Mathurin-sur-Loire qui propose des vues lointaines sur le paysage du Val de Loire. L'entrée dans le site est cependant peu qualitative, elle est marquée par la zone d'activité «la vilaine» et le pont qui permet le passage de la voie ferrée mais qui obstrue les vues sur le paysage de la Loire

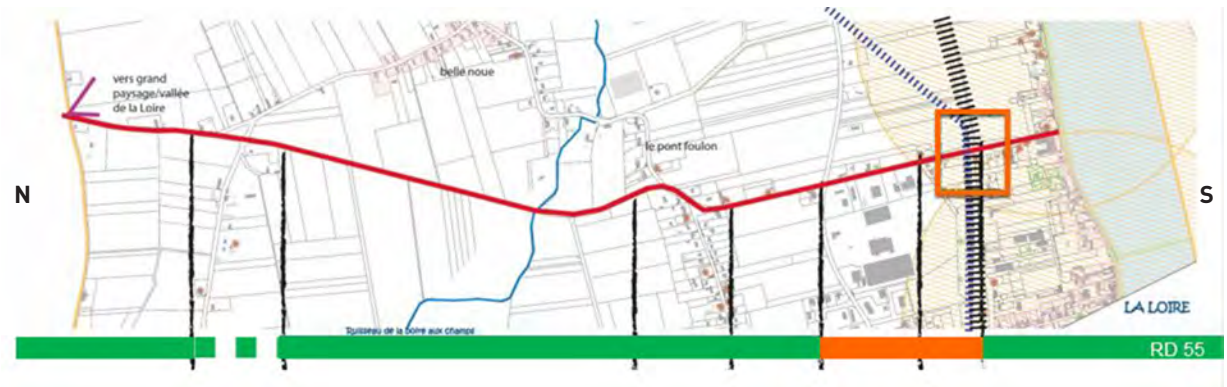

Schéma qualifiant l'axe RD55

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Requalifier l'entrée dans le site Unesco en intégrant qualitativement la zone d'activités « la vilaine »

2. LES AXES DE FRANCHISSEMENT DU SITE

Les axes de franchissement présentent de grandes qualités paysagères en permettant des vues multiples sur le fleuve et les paysages associés.

>> ORIENTATIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES AXES DE FRANCHISSEMENT DANS LE VAL DE LOIRE

- Maintenir les vues vers le paysage identitaire du Val de Loire.
- Valoriser des ouvertures visuelles vers le grand paysage.
- Préserver ou permettre des vues sur le Val de Loire ou vers des éléments emblématiques du Val de Loire.

Les axes analysés ci-après sont identifiés sur la carte « Qualifier les axes du site ».

2.1 AXE RD160 / RUE DAVID D'ANGERS (AXE MÛRS-ERIGNÉ / ANGERS)

Au Nord, l'entrée du site UNESCO est véritablement marquée par la traversée de l'Authion, véritable seuil physique entre la plaine urbanisée des Ponts-de-Cé et les paysages de la Loire. Le canal crée une ouverture mettant en scène le paysage urbain : le canal, l'écluse, le front bâti sur rue et le clocher s'enchaînent dans une succession de plans visuels.

L'itinéraire « historique » reliant Angers à Cholet traverse le site UNESCO en passant par plusieurs entités urbaines et en traversant successivement le canal de l'Authion, le bras de Saint-Aubin, la Loire, et le Louet.

Cette traversée présente une qualité paysagère et patrimoniale indéniable (vues et perspectives sur les paysages et les fronts bâtis) jusqu'à l'entrée dans Mûrs-Erigné où l'ambiance ligérienne, très présente, tend à disparaître au profit d'une ambiance urbaine moins qualitative.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Améliorer l'entrée en tenant compte de la proximité du Val de Loire.
- Préserver les vues existantes vers le fleuve et les paysages ligériens de proximité et lointains.
- Valoriser l'entrée du site de Mûrs-Erigné par un projet de cœur de ville (cf. OAP cœur de ville) de qualité, et celle des Ponts-de-Cé en cohérence avec le site (réflexion sur les portes de Cé).

2.2 A87 / RD 260 (AXE CHOLET / ANGERS)

Au Nord malgré une infrastructure très présente, la suppression par endroits des murs anti-bruit permet rapidement d'avoir une perception visuelle, par quelques fenêtres, des paysages ligériens.

Au Sud l'entrée dans le site se fait dans la partie urbaine de Mûrs-Erigné, objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP cœur de ville).

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Mettre en valeur l'approche du site en préservant les vues, et en maintenant le paysage des plaines alluviales.
- Intégrer les bâtiments d'activités, et les équipements avec une attention particulière sur les franges des zones bâties.

2.3 RD 952 (AXE SAUMUR / ANGERS)

Traversée qualitative bordée d'alignement d'arbres de haut jet ménageant entre leurs troncs de larges fenêtres sur le paysage de la plaine alluviale.
Le pont de Sorges, encadré par deux bâtiments, marque l'entrée dans le site.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Maintenir un alignement d'arbres de hautes tiges le long de l'axe.
- Maintenir les vues vers la plaine alluviale (coupure verte) à travers l'alignement de platanes.
- Maintenir l'effet de porte d'entrée du site depuis le pont de Sorges.

3. LES AXES DE TRAVERSÉE DU SITE

Les axes de traversée sont souvent des axes anciens traversant les villages (Savennières, Epiré, etc.) et des paysages de qualité en épousant le relief.

>> ORIENTATIONS COMMUNES À L'ENSEMBLE DES AXES DE TRAVERSÉE DANS LE VAL DE LOIRE

- Valoriser des ouvertures visuelles vers le grand paysage.
- Valoriser les éléments de patrimoine bâti et végétal visible depuis les axes.
- Préserver ou permettre des vues sur le Val de Loire ou vers des éléments emblématiques du Val de Loire.

Les axes analysés ci-après sont identifiés sur la carte « Qualifier les axes du site ».

3.1 AXE RD111 (AXE BOUCHEMAINE / SAVENNIÈRES)

Alternance de belles séquences rurales qualitatives avec de grandes ouvertures sur le paysage de la vallée et la présence de tous les motifs identitaires du Val de Loire : vignes, châteaux, moulin, murets de schiste, etc.
Des séquences plus urbaines de bourgs et de villages qualitatifs par exemple Savennières et Epiré. L'urbanité de ces villages est marquée par la présence d'un espace public très minéral accentué par une densité et une continuité de bâti. Les transitions entre l'espace rural et l'espace urbain se font par de grandes propriétés patrimoniales par exemple le château des Vaults, le château de Chamboureau, etc.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Préserver et valoriser les caractéristiques de la structure bocagère et du paysage viticole (les grands domaines, leurs clos de vigne et les grands parcs paysagers).
- Préserver les vues sur les grandes prairies de rive, la vallée.
- Respecter la structure urbaine et les typologies architecturales dans les opérations de renouvellement.
- Valoriser les espaces publics et donner la place aux liaisons douces.
- Améliorer le lien de Savennières avec la Loire en atténuant la barrière avec la voie ferrée par des aménagements appropriés.
- Maintenir et valoriser les accès aux berges.
- Préserver le patrimoine des murets formant les clos des vignobles, et les maisons de vignes.
- Intégrer les franges urbaines sur le plateau.

3.2 AXE RD112 (AXE LES PONTS-DE-CÉ / SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE)

Une première séquence à l'Ouest est caractérisée par des vues sur les boisements et les peupleraies qui peuvent masquer les vues sur la Loire. Elle présente malgré tout une ambiance ligérienne notamment au niveau de l' Hermitage.

La deuxième séquence paysagère au Nord des parties urbaines est tournée vers la plaine horticole dont les composantes dispersées en perturbent parfois la lecture (zones de dépôts divers, espaces de logistique ou de stationnement, etc.).Cette ouverture vers le Nord permet de lire la crête de Frémur sur laquelle se concentrent et se côtoient des implantations urbaines anciennes et plus récentes.

La plaine horticole laisse ensuite la place à une séquence plus urbaine sur les Ponts-de-Cé amorcée par la zone industrielle de Vernusson Pierre Martine. Cette séquence est marquée par deux événements paysagers :

- le ruisseau du Frotte Pénil, qui constitue une coupure verte ténue qu'il faut maintenir,
- des aménagements paysagers de qualité mais sans lien avec le site UNESCO sur toute la traversée urbaine (avenue Galliéni) de cette partie des Ponts-de-Cé.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Permettre ponctuellement de retrouver des liens visuels avec la vallée de la Loire.
- Préserver la lecture de la structure paysagère de la crête de Frémur associée à la plaine en :
  - > Conservant la lisibilité de l'enchaînement activités horticoles de plaine / habitat de crête,
  - > Portant une attention à l'impact des développements urbains en crête,
  - > Valorisant la lecture des éléments de patrimoine (château du Hutreau, Moulin Carré, etc.).
- Intégrer les activités horticoles et activités connexes (jardinerie, etc.) dans la plaine.
- Valoriser le site de la Roche Morna.
- Valoriser la présence du ruisseau et l'inscrire sur le territoire comme coupure d'urbanisation.

3.3 AXE RD751 (CORNICHE ANGEVINE : AXE MÛRS-ÉRIGNÉ / ROCHEFORT)

Deux séquences caractérisent cet axe dans le site UNESCO du territoire de l'agglomération :

- Une séquence rurale marquant de manière qualitative l'entrée dans Mûrs alliant des vues dégagées sur le paysage ouvert de la vallée, des vues plus courtes sur le relief des coteaux de vignes et traversant les méandres de l'Aubance par un couloir végétalisé étroit laissant peu de place aux vues et remontant sur le coteau.
- Une séquence urbaine de traversée de Mûrs moins qualitative, développant surtout une ambiance très routière contrastant avec l'arrivée quasiment bucolique dans Mûrs. On traverse d'abord le bourg ancien, identifiable par un bâti R+1 (minimum) à l'alignement et mitoyen (au moins par des murs ou des murets). A partir de la maison de retraite on traverse un tissu plus lâche, mêlé de pavillons, d'équipements et de grandes propriétés de caractère accompagnées de parcs.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Maintenir les vues existantes vers la vallée et les paysages lointains.
- Maintenir les vues vers les coteaux (vignes : motif du paysage ligérien).
- Organiser les conditions d'intégration du nouveau quartier d'habitat en cohérence avec le paysage et les formes urbaines existantes, etc.) (cf. OAP les Hauts de Mûrs).
- Requalifier la traversée urbaine de Mûrs notamment avec l'OAP cœur de ville.
- Valoriser l'entrée du site de la Roche de Mûrs.

3.4 LES LEVÉES

Ces axes érigés à l'origine pour protéger les espaces rétro ligériens des inondations ont aujourd'hui une vocation de traversée du site et une vocation de découverte de par leur proximité avec le fleuve ou le canal.
Il s'agit:

- de la levée du canal de l'Authion bordée d'une ripisylve laissant ponctuellement des ouvertures sur la plaine alluviale au sud et sur le canal de l'Authion au nord.
- de la levée de Belle Poule, une séquence paysagère de qualité donnant à voir le château, le pont, le bâti ancien de l'île du Bourg et de St. Aubin et les paysages de Loire.
- de la levée de Saint-Jean-de-la-Croix adossée sur un bâti de qualité dans sa partie urbaine, elle est ensuite bordée d'une ripisylve laissant ponctuellement des ouvertures sur la Loire.
- des levées de Loire Authion, de grandes qualité, qui longent le fleuve et offrent de beaux panoramas sur les paysages de Loire.

>> ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES

- Maintenir des vues sur la Loire et le paysage ligérien.
- Permettre l'aménagement d'espaces de halte pour la contemplation du paysage.
- Veiller à un vocabulaire moins routier pour le mobilier (des rétrécissements de voiries par exemple).
- Promouvoir une végétation locale (indigène).
- Préserver l'architecture identitaire des levées (habitat de villégiature).

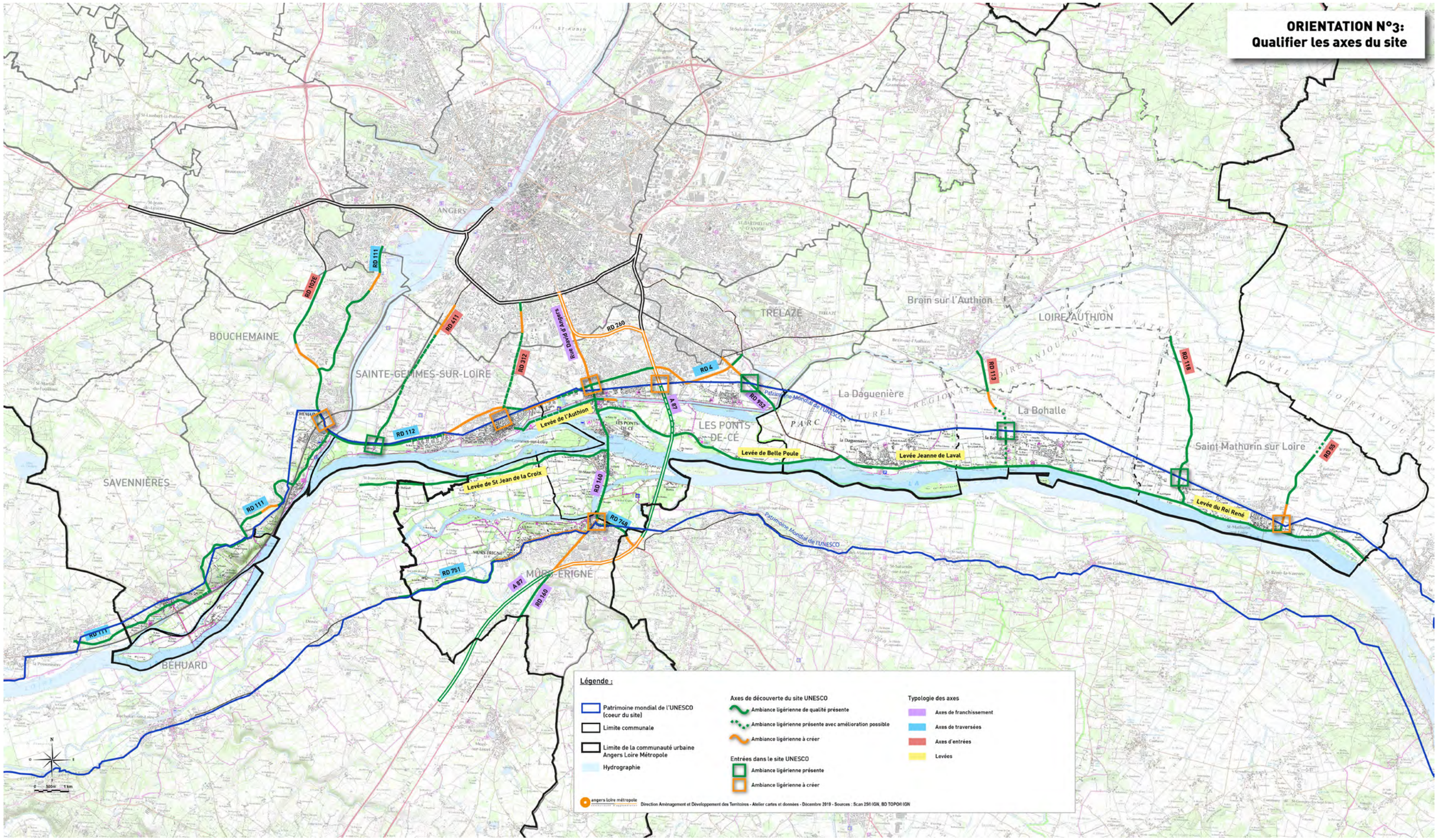
ORIENTATION N°3:
Qualifier les axes du site
ANGERS
BOUCHEMAINE
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE
SAVENNIÈRES
BEHUARD
TRÉLAZÉ
Brain sur l'Authion
LOIRE AUTHION
La Daguenière
La Bohalle
LES PONTS-DE-CÉ
MÛRS-ÉRIGNÉ
Saint Mathurin sur Loire
RD 102E
RD 111
RD 411
RD 312
Rue David d'Angers
RD 260
RD 4
RD 952
RD 112
A 87
RD 160
RD 751
RD 748
RD 113
RD 118
RD 55
Levée de l'Authion
Levée de St Jean de la Croix
Levée de Belle Poule
Levée Jeanne de Laval
Levée du Roi René
Patrimoine Mondial de l'UNESCO
PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE ANJOU TOURAINE
Légende :
Patrimoine mondial de l'UNESCO (coeur du site)
Limite communale
Limite de la communauté urbaine Angers Loire Métropole
Hydrographie
Axes de découverte du site UNESCO
Ambiance ligérienne de qualité présente
Ambiance ligérienne présente avec amélioration possible
Ambiance ligérienne à créer
Entrées dans le site UNESCO
Ambiance ligérienne présente
Ambiance ligérienne à créer
Typologie des axes
Axes de franchissement
Axes de traversées
Axes d'entrées
Levées
angers loire métropole
Direction Aménagement et Développement des Territoires - Atelier cartes et données - Décembre 2019 - Sources : Scan 25© IGN, BD TOPO© IGN

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction Aménagement et Développement des Territoires
83 rue du mail - BP 80011 - 49020 Angers cedex 02
www.angersloiremetropole.fr